



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-04

FINANCES

**4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne  
Année 2018**

Date de la convocation : le 27 février 2018,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** Karine BOZZINI – Déléguée suppléante de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

**Présents : 48**

Bruno VALENTE (Commune d'ARNOUVILLE), Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'ÉCOUEN ), Karine BOZZINI (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES ), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE ( Commune D'ÉZANVILLE ), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO ( Commune de GONESSE ), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE ), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE-BEUVE et Martine GALTIE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Henri GUY (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Brigitte CARDOT et Alain SORTAIS (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), David DUPUTEL et Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND), Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 1**

Maria-Elisabeth CARMINATI (Commune d'ANDILLY), à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

**Présents sans droit de vote : 2**

Sympson NDALA (Commune de GONESSE)

Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

#### I. OBJECTIFS ET ENJEUX DU SIAH

#### A. UNE DÉCENNIE POUR VAINCRE ET CONVAINCRE

Certains se souviennent, lorsque la Directive Cadre européenne sur l'Eau est parue en décembre 2000, du caractère très lointain que revêtait l'échéance de 2027, à laquelle le Croult et le Petit Rosne sont assujettis pour recouvrer une qualité d'eau satisfaisante. Ce bon potentiel, selon le terme réglementaire consacré, ne s'obtiendra pas sans effort, en regardant passer l'eau sous les ponts passivement.

Nous savons ce qu'il faut faire pour se donner les meilleures chances de pouvoir justifier, dans dix ans, d'une amélioration significative de la qualité des eaux superficielles sur notre territoire.

La réforme territoriale, qui agite notre secteur depuis quelques années déjà et pour encore quelque temps, ne saurait être une excuse pour se retrancher derrière la complexité du sujet, derrière le coût financier voire politique pour atteindre de tels résultats.

C'est au contraire une opportunité, pour nous tous, acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement du territoire, au sein des communes, au sein des communautés de communes ou d'agglomération, de remettre l'eau au centre du développement de notre région, et de se projeter vers le futur, dans une sereine ambition.

Les projections climatiques tendent à nous orienter vers des événements météorologiques qui bouleverseront peut-être la vision que nous avons jusqu'à présent de la gestion des rivières, tant en période de crue qu'en période de temps sec.

Si la sévérité des étiages, c'est-à-dire les niveaux annuels les plus bas d'un cours d'eau, s'accroît comme pressenti dans les prochaines décennies, cela aura des conséquences sur le fonctionnement écologique de nos rivières et cela nous conduira probablement à aller encore plus loin en matière d'assainissement afin de mieux traiter les eaux usées, notamment en période estivale.

*Ces échéances ne sont toutefois pas des fatalités. Elles se préparent et s'anticipent.*

*C'est le sens profond de la politique menée par le SIAH depuis très longtemps.*

Alors quid du futur ?

Il est de toute évidence, raisonnable, et souhaitable, d'appréhender le prochain cycle 2018/2027 selon les axes stratégiques suivants :

#### ■ En lien avec la GÉstion de la Protection contre les Inondations (GÉPI) :

- Poursuite des projets issus de notre schéma directeur 2000-2004 ;
- Intégration des projets urgents issus des patrimoines communaux suite à la création et au transfert au SIAH de la compétence « *GÉstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations* », alias GÉMAPI ;
- Élargissement de la télésurveillance ou de la télégestion sur les ouvrages de rétention des eaux pluviales pertinents du SIAH.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

Notons que la politique de réduction du risque inondation (GÉPI) du SIAH dans les années à venir sera assise en partie sur un document fondateur que l'État est en train d'élaborer sur notre territoire, le *Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)*.

Cette démarche, à laquelle les collectivités locales, dont le SIAH, sont étroitement associées, si elle ne vise pas à définir des actions mais à faire le lien entre risques et aménagement de la ville, sera une parfaite base pour le SIAH pour se projeter dans le deuxième quart de XXI<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire la période 2025/2050, dans un planning qui pourrait être proche du suivant :

- 2019/2023: préparation de l'actualisation des schémas directeurs communaux ;
- Aux alentours de 2023, c'est une hypothèse : approbation du PPRI par les services de l'Etat;
- 2023/2030 : actualisation des schémas directeurs, en particulier le volet « eaux pluviales » ; actualisation de notre schéma directeur de lutte contre les inondations, sur la base du futur PPRI approuvé, des schémas communaux actualisés, et en intégrant les perspectives d'évolutions climatiques.
- 2030/2050 : début des travaux liés à l'adaptation au changement climatique en matière de lutte contre les inondations sur le Croult et le Petit Rosne.

#### ■ En lien avec la Gestion des Milieux Aquatiques (GÉMA) :

- Schéma de gestion écologique du Croult et du Petit Rosne, qui sera lancé dès 2018 ;
- Poursuite et augmentation du nombre de projets de renaturation du Croult et du Petit Rosne, dans la lignée des projets de la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles et de la renaturation du Croult au Vignois à Gonesse ;
- Accentuation massive des mises en conformité des branchements d'assainissement, dès 2019, grâce à la prise de compétence collecte du SIAH sur le territoire valdoisien de la CARPF et peut-être aussi sur la Communauté de Communes de Carnelle Pays de France (CCCPF);
- Assimilation par le SIAH des programmes d'assainissement issus des schémas directeurs communaux valdoisiens de la CARPF ;
- Mise en place du contrôle des industriels, dès 2018, après en avoir fait le diagnostic pendant la précédente période ;
- Accompagnement de démarches transversales, en lien avec les acteurs locaux, telles que la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- Extension de la station de dépollution des eaux usées du SIAH, pour une contribution équitable du SIAH à la qualité retrouvée au fil des ans de la Seine.

S'agissant de la GÉMA, les grandes périodes qui se dessinent sont les suivantes :

**2019-2027 : politique générale centrée sur :**

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

- L'impact de l'assainissement sur la qualité de l'eau du Croult et du Petit Rosne : traitement d'attaque de certains secteurs clés, en complément d'un traitement de fond sur l'ensemble du territoire.

#### **OBJECTIF 2027 : bon potentiel écologique à l'aval du Croult et du Petit Rosne :**

- ⇒ Mises en conformité des branchements ;
- ⇒ Renouvellement massif des réseaux d'eaux usées notamment.
- La renaturation des berges du Croult et du Petit Rosne afin de redonner des capacités d'auto-épuration aux rivières ;
- La validation d'une gestion de berges cohérente avec les aménagements réalisés au travers du schéma de gestion écologique des rivières en 2018.

#### **2027-2050 :**

- Poursuite de la politique ambitieuse mais indispensable de renouvellement des réseaux ;
- Pérennisation du travail de fond sur les mises en conformité des branchements d'assainissement ;
- Basculement progressif d'une logique de reconstruction des rivières vers une logique de protection.

*GÉMA, GÉPI, GÉMAPI, autant d'acronymes qui ne favorisent pas la compréhension des enjeux, des actions publiques, auprès de nos habitants, voire même parfois des élus de notre territoire.*

*Retenons que les cycles présentés sont cohérents, dans une vision de long terme, et finalement, ne concernent qu'un objectif, retrouver un Croult et un Petit Rosne naturels, propres, et jouant enfin, à nouveau, un rôle positif dans le quotidien des habitants de l'Est du val d'Oise.*

*Pourquoi ne reverrions-nous pas un jour des enfants se baigner dans le Croult, comme nous le montrent certaines vieilles cartes postales publiées dans notre ouvrage paru en 2017 « Croult et Petit Rosne : empreintes et renaissance de deux rivières du Val d'Oise » ?*

#### **B. OBJECTIF DE RÉSULTAT : LE REBATTAGE DES CARTES**

Force est de constater que l'indispensable poursuite farouche par le SIAH d'un objectif concret en matière de restauration de la qualité des cours d'eau modifie l'approche en terme de programmation d'ici 2027.

Ainsi l'impact environnemental des projets engagés par le SIAH, eu égard aux résultats escomptés en matière de qualité de l'eau du Croult et du Petit Rosne, devra être un critère majeur dans cette prochaine décennie.

Certes, il conviendra que le SIAH soit à l'écoute de ses collectivités membres, comme il l'a toujours été, notamment pour intégrer au mieux les programmes de voirie communaux ou communautaires, dans ses programmations de renouvellement de réseaux.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

*Pour autant, la prochaine décennie va demander, peut-être plus que jamais, à chaque élu du territoire, de considérer le territoire d'action du SIAH comme Un et non sécable, territorialement et thématiquement.*

*Écologie et Assainissement ne font qu'un.*

*Hydraulique et pollutions ne font qu'un.*

*Culture du risque et cadre de vie ne font qu'un.*

*Amont et aval ne font qu'un.*

*Urbain et rural ne font qu'un.*

*Villages et grandes villes ne font qu'un.*

C'est pour cela que la logique de bassin versant prévaut encore, au-delà des réformes territoriales qui parfois donnent l'impression de mettre en péril ce principe sacro-saint en France depuis plus de cinquante ans.

C'est pour cela qu'il est essentiel que le choix des actions à engager en matière de préservation des rivières reste *sous la responsabilité du SIAH et uniquement du SIAH*.

Foin de corporatisme ou de vaines querelles politiques, mais la volonté de servir au mieux et au plus près les habitants et usagers de nos communes, dans le respect d'une part des enjeux environnementaux qui justifient notre existence, et d'autre part des impacts financiers de ces politiques.

Parce qu'à budgets constants, il faudra bien se centrer sur les projets qui seront les plus marquants, les plus efficaces sur la qualité de nos rivières.

*L'intérêt majeur, et peut-être même unique, de travailler à l'échelle d'un bassin versant est bien justement de pouvoir axer ses actions en fonction des objectifs assignés à cette échelle de réflexion et de travail.*

*Rien ne serait pire dans cette logique de résultat que de saupoudrer des investissements au prétexte d'une prétendue volonté d'égalité de traitement entre membres du Syndicat.*

*Si la qualité des services rendus du SIAH se juge à certaines missions quotidiennes, telles que la lutte contre les inondations ou bien encore les astreintes, l'appréciation de l'efficacité de l'Action publique du SIAH se juge, elle, à la capacité de notre collectivité à se projeter dans le futur, à en appréhender intelligemment les enjeux et à organiser sa politique publique en conséquence, avec bien entendu des dimensions budgétaires bien souvent limitantes.*

*Nous touchons aujourd'hui du doigt la traduction concrète, au quotidien, de la révolution sémantique imposée en 2000 par l'Europe en nous faisant passer d'obligations de moyens à des obligations de résultats.*

*Ce changement de paradigme, en d'autres termes d'approche conceptuelle de la restauration de la qualité des milieux aquatiques, ne doit pas nous faire peur !*

*Bien au contraire, il peut et doit être le moyen de capitaliser et valoriser des décennies d'engagement de techniciens et d'élus au service d'un territoire qui s'est métamorphosé, pas toujours dans le bon sens d'un point de vue environnemental, mais qui conserve de réels motifs d'espoir quant à sa survie.*

## C. LA CAPITALISATION DE COMPÉTENCES MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

Les décisions stratégiques du SIAH ces dernières années ont, nous l'avons vu, des répercussions sur la coordination des thématiques, pour ne pas dire leur fusion, à tout le moins leur synergie.

La traduction des missions du SIAH en classes budgétaires, M14, M49, tend à fausser cette nécessité de raisonner la mission du SIAH comme une conjugaison nécessaire de compétences aussi diverses que complémentaires.

L'évolution des compétences du SIAH, notamment à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la décision de s'inscrire dans cette logique ambitieuse et pour autant inévitable d'objectif de résultat, vont conduire notre syndicat à évoluer encore.

Afin de viser les objectifs décrits pour 2027, la décision a été prise, dès 2016 de renforcer et réorganiser l'encadrement du SIAH afin de pouvoir supporter l'accroissement des équipes en 2018, en prévision notamment de la prise de compétence collecte assainissement, au moins sur la CARPF en 2019.

Atteindre un objectif dans la durée révèle sans doute, pour ceux qui me connaissent bien, un trait de mon caractère. Je ne suis ni un coureur de cent mètres, ni un homme de coups. Mon tempérament fait plutôt de moi un coureur de fond, un marathonien capable de s'investir pendant des années, de partir de très loin parfois pour préparer une réalisation, pour atteindre le but à force de travail réparti sur le long terme. Et c'est sûrement un trait commun avec notre Directeur Éric CHANAL qui lui, est un marathonien au sens propre comme au sens figuré, et qui participe largement à la bonne marche du SIAH.

Cette indispensable anticipation des événements a déjà permis, notamment au travers du lancement engagé de l'extension de la station de dépollution des eaux usées du SIAH, une parfaite adaptation des infrastructures d'assainissement du SIAH à l'évolution future de l'Est du Val d'Oise, au service de nos collectivités membres, communes et communautés.

Elle est également le gage d'une continuité de service optimale au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la prise de nouvelles compétences structurantes pour le SIAH.

Elle est enfin la garante du maintien nécessaire des méthodes de travail et de la culture syndicale, souvent saluées, dans un contexte de fort accroissement du personnel du SIAH en 2018, évolution validée en comité syndical de juin 2017, à hauteur de 15 à 20 agents, pour beaucoup des techniciens et agents d'assainissement en lien avec l'exploitation de nouvelles communes pour le SIAH.

Des discussions seront également engagées avec les quelques agents de certaines communes de la CARPF, affectés actuellement à plein temps à l'assainissement, et qui sont susceptibles de rejoindre les services du SIAH au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les démarches seront menées, en transparence avec les communes concernées, et de manière à ce que les éventuelles mutations s'effectuent dans les meilleures conditions possibles pour le SIAH mais aussi pour les personnels.

En matière d'outils internes, 2018 sera l'opportunité d'ancrer définitivement et de manière pérenne la logique de gestion patrimoniale des réseaux au sein des services du SIAH, au travers d'un nouveau Système d'Information Géographique (SIG), connecté vers les agents de terrain, et exploité par une personne dédiée. Au-delà de la notion de préservation de l'histoire du SIAH, il s'agit aussi de gagner encore et toujours en réactivité face aux événements, par la performance des équipements et l'efficacité des organisations de travail mises en place.

Le renouvellement de la certification ISO14001, visée en 2018 dans sa version 2015, est un de ces signes que l'amélioration continue est partie intégrante du quotidien des équipes.

Les nouvelles équipes qui viendront nous rejoindre en 2018 et 2019, d'un point de vue logistique, seront installées temporairement dans des bungalows, le temps que le futur bâtiment administratif du SIAH soit livré courant 2021, sur le site même de la station actuelle.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

Ces travaux, qui permettront de recevoir le SIAH de demain dans un bâtiment à la pointe de l'efficacité énergétique, seront lancés dans la cadre de l'extension de la station actuelle, dont les dossiers réglementaires et de permis de construire ont été déposés en janvier 2018 pour une fin prévisionnelle de l'ensemble des travaux en 2022.

#### D. UNE STATION EN TRANSITION

Après une année 2017 intense et notamment consacrée à l'attribution du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM), après l'infructuosité de la procédure initiale, l'année 2018 va être désormais consacrée à la réalisation des études de définition par le groupement titulaire.

Le prêt avec la Banque Européenne d'Investissement devant être tiré en avril 2018, le volet financier de ce projet continuera par la finalisation de la recherche de subventions, notamment auprès de l'ADEME via un appel à projets.

Des discussions sont également engagées avec les services de l'Etat pour tenter, a minima, de différer la réalisation de la canalisation de transfert des effluents traités vers Dugny et le collecteur Garges-Epinay. Les contraintes techniques, croissantes à mesure que les études s'affinent, font en effet exploser les coûts initiaux, pour un gain environnemental nul ou à tout le moins très contestable.

En tout état de cause, les premiers coups de pioche de cette nouvelle usine devront avoir lieu mi-2019 pour maintenir le programme prévisionnel initial, compatible avec l'évolution socio-économique de notre territoire.

Enfin, en marge de la future station, qui sera réalisée en partie en rive gauche de la Morée, le SIAH, qui a acquis ces dernières années les derniers terrains qui lui manquaient pour avoir une entité foncière cohérente, d'une superficie totale d'environ 13 hectares, tout autour de la station actuelle, souhaite valoriser le potentiel écologique de ce fond de vallée.

Il conviendra ainsi, en parallèle des travaux d'extension de la station, de réhabiliter et mettre en valeur les zones humides que le SIAH possède désormais en limite de Dugny.

À ce titre, le SIAH engagera en 2018 une étude de faisabilité de la renaturation de la Morée à la traversée du site.

*Un tel retour de cette rivière dans un de ses lits ancestraux, en bordure de la commune de Dugny, sur un site contigu aux territoires du SIAH et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Engchien-Vieille Mer, pourrait être partie intégrante de cette requalification globale du site de notre station, consacrant ainsi l'image écologique qu'a acquise le SIAH depuis plusieurs années auprès de ses partenaires et du grand public.*

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### E. Opérations en projet pour la période de 2018 à 2021

##### *Eaux Pluviales et GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)*

<b>2018</b>			
<b>RAR</b>	Gonesse (OP10GO484)	Etudes préalables Maîtrise d'œuvre Zone humide le Vignois et travaux	1 800 000
<b>RAR</b>	Goussainville (OP 372C)	Télégestion du bassin de retenue des eaux pluviales du Bois d'Orville	90 000
<b>RAR</b>	Le Thillay (OP495)	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	120 000
<b>RAR</b>	Domont- Piscop (429J2)	Réhabilitation du collecteur EP	1 100 000
	Baillet-en-France (OP 465B)	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsault	60 600
	Vémars (OP 488)	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	42 220
	Vémars (OP 488c)	Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	80 000
	Arnouville/Garges-les-Gonesse/Bonneuil-en-France (OP489B)	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	235 000
	Domont (OP 468B)	Réhabilitation du collecteur EP rue Jean Jaurès	750 000
	Bonneuil-en-France	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	300 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	300 000
	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	160 000
<b>TOTAL</b>			<b>5 037 820</b>
<b>2019/2020/2021</b>			
	Arnouville (489B)	Renaturation du Petit Rosne au droit du château d'Arnouville	2 300 000

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

	Louvres-Goussainville	Mise en valeur écologique du bassin du Bois d'Orville	400 000
	Territoire SIAH	Rétablissement de lits naturels à l'intérieur de bassins du SIAH	250 000
	Montsout (OP 465b)	Requalification et revégétalisation du ru de Montsout	1 000 000
	Vémars (OP 488d, e et f)	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 980 000
	Saint-Brice-sous-Forêt (OP478b)	Réhabilitation collecteur et aménagement de lutte contre les inondations rue Foch	1 500 000
	Montmorency-Saint-Brice ru du Fond des Aulnes (OP 425)	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	1 200 000
	Louvres (OP491A)	Réhabilitation collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly	500 000
	Domont (OP430)	Création d'un bassin de retenue Les Prés d'eau	800 000
	Vémars (OP 488b)	Redimensionnement du ru de la Michelette	250 000
	Sarcelles (OP 503)	Création d'un bassin de retenue vallée de Gif	2 300 000
	Sarcelles (OP 504)	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	1 500 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	900 000
	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	500 000
<b>TOTAL</b>			<b>15 380 000</b>

#### *Eaux usées :*

#### *Protection du milieu naturel par réhabilitation des réseaux d'eaux usées - hors extension de la station de dépollution*

<b>2018</b>			
<b>RAR</b>	Moisselles-Attainville (OP 482G)	Réhabilitation des canalisations	660 000
<b>RAR</b>	Domont- Piscop (OP 429J2)	Réhabilitation des canalisations	390 000
<b>RAR</b>	Sarcelles (OP493A)	Création d'un by-pass	222 000

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

	Goussainville (429Q)	Réalisation piste d'accès Fond de Brisson	190 000
	Domont (OP 468B)	Réhabilitation du collecteur EU rue Jean Jaurès	200 000
	Garges-lès-Gonesse (OP502D)	Dévoisement du collecteur EU Rond-Point du Christ	265 000
	Bouqueval (OP498)	Réhabilitation collecteurs EU	1 300 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	450 000
<b>TOTAL</b>			<b>3 677 000</b>
<b>2019/2020/2021</b>			
	Louvres (OP491A)	Redimensionnement collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly	1 900 000
	Domont (OP 429JL)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations sous la RD 301	1 500 000
	Saint-Witz (OP 482U)	Dévoisement du collecteur intercommunal Fosse aux Boucs	510 000
	Le Thillay (OP482I)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations - lac	1 700 000
	Goussainville (OP 482S)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	900 000
	Sarcelles (429G)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – RD 316	4 500 000
	Goussainville (OP 429Q2)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	1 000 000
	Montsoulst (OP 465C)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – ND de France	950 000
	Saint-Brice-sous-Forêt (OP 478B)	Réhabilitation des canalisations rue Foch	500 000
	Ezanville (OP497)	Réhabilitation collecteurs abattoirs	870 000
	Montmorency-Saint-Brice (OP 425)	Réhabilitation canalisation ru du Fond des aulnes	1 000 000

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

	Gonesse (OP484C)	Réhabilitation canalisation EU	1 500 000
	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	1 350 000
<b>TOTAL</b>			<b>18 180 000</b>

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### II. LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Obligatoire depuis 1993 dans les collectivités locales et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, la récente loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 formalise l'organisation et le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président présente au comité syndical, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport doit également tenir compte des principales dispositions de la loi de finances relatives aux collectivités et notamment la loi de finances initiale pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. On retrouve notamment comme obligation :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés du remboursement de la dette.

S'agissant des principales dispositions de la loi de finances pour 2018 et qui concernent uniquement le SIAH :

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages aura un effet concernant les contribuables appelés à alimenter le budget principal des eaux pluviales et de la Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations – GÉMAPI. Il s'agira d'une réduction d'un tiers de la taxe d'habitation en 2018, première étape vers sa suppression dans les 3 ans  
Également, s'agissant de la rémunération des agents, à compter du 1er janvier 2018, ils perçoivent une indemnité compensatrice tenant compte de la hausse du taux de la contribution sociale généralisée de 1,7% et de la suppression d'une cotisation dite solidarité de 1 %. Le rétablissement du jour de carence en cas de maladie des agents publics a été décidé.
- La loi prévoit qu'à compter du 1er janvier 2019, les attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) seront déterminées dans le cadre d'une procédure dématérialisée et automatisée.
- Enfin précisé que les dispositions qui visent à contractualiser les relations financières entre l'État et les plus grandes collectivités ne s'appliquent pas aux syndicats mixtes.

Il est précisé que ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est désormais pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat et de discuter des priorités affichées dans le budget, en donnant aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, des perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Il est envisagé de présenter des budgets le 28 mars 2018.

Des décisions modificatives pourraient être présentées en cours d'année afin de réajuster les comptes mais sans modifier l'architecture des budgets.

Pour le budget principal relatif à la compétence assainissement eaux pluviales et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI), la présentation financière reprend des éléments rétrospectifs de 2011 à 2016, une projection des résultats de l'exercice 2017, et des éléments prospectifs pour les années 2018 à 2021.

## **FINANCES**

### **4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018**

Pour le budget annexe relatif à la compétence Assainissement eaux usées, la rétrospective financière s'établit sur la période de 2011 à 2016 accompagnée d'une projection de l'exécution de l'exercice 2017 et une prospective sur la période de 2018 à 2023 couvrant ainsi la période de travaux de l'extension de la station de dépollution.

Pour le budget annexe du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Croult Enghien Vieille Mer), la présentation financière couvrira la période de 2012 à 2018.

Vous retrouverez également pour chaque élément financier traité un tableau de données chiffrées, une illustration graphique et des commentaires.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### A. Le budget principal relatif aux compétences assainissement-eaux pluviales et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

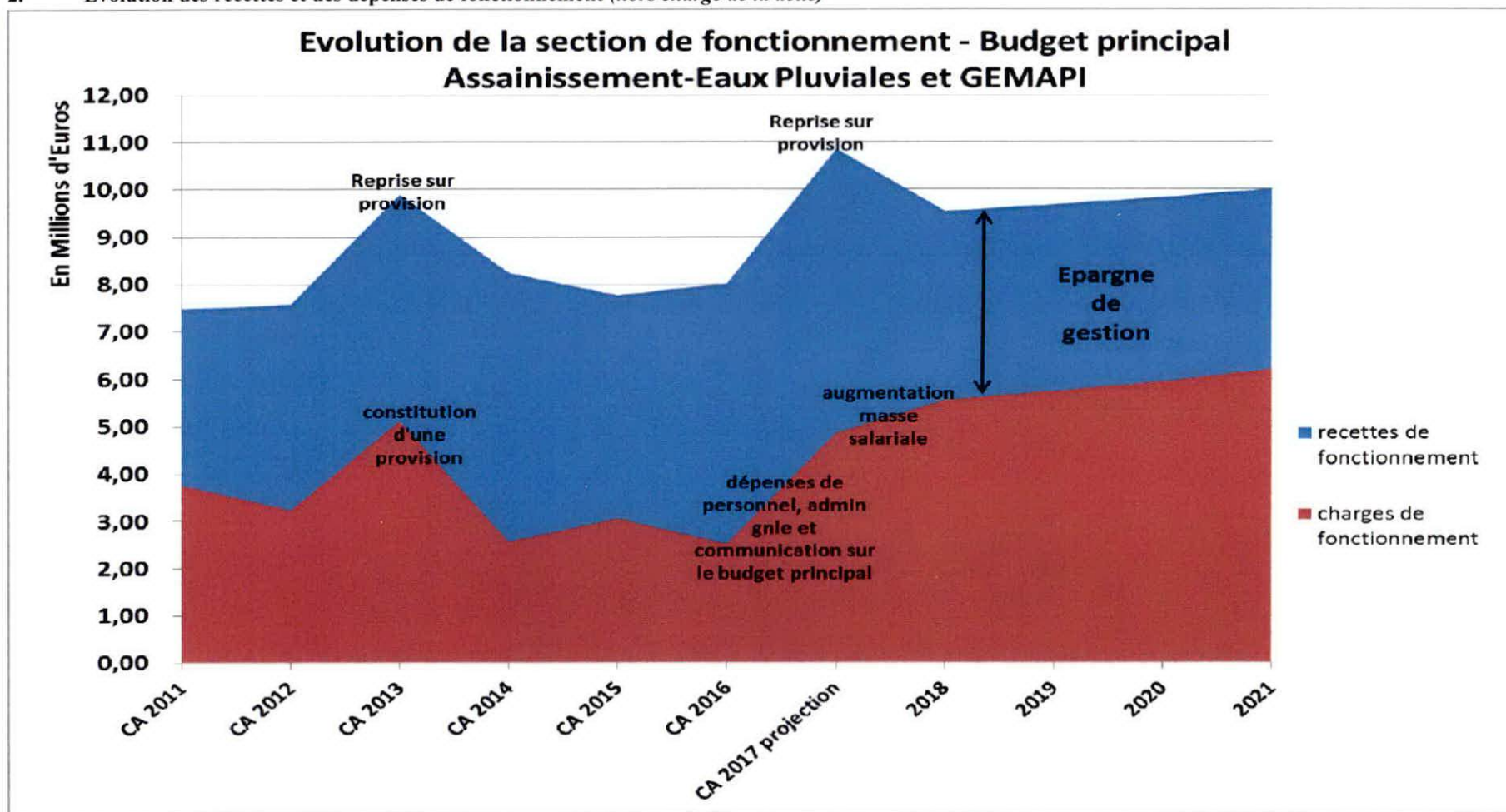
##### 1. Évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE				
section de fonctionnement (opérations réelles)	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2018	2019	2020	2021
O13 Atténuation charges	628,39 €	87,85 €					47 223,57 €	Atténuation charges	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<i>variation</i>		-86,02%										
70 Produits des services	49 951,59 €	56 581,08 €	55 848,03 €	47 076,56 €	44 894,45 €	44 742,33 €	1 509 066,66 €	Produits des services	1 774 000,00 €	1 841 550,00 €	1 912 477,50 €	2 011 951,00 €
<i>variation</i>		13,27%	-1,30%	-15,71%	-4,84%	-0,34%	3272,79%	Reversements entre budget				
73 Centimes syndicaux fiscalisés	6 712 748,00 €	6 853 646,00 €	6 981 465,00 €	6 716 199,00 €	7 314 446,00 €	7 511 840,00 €	7 278 042,00 €	Centimes syndicaux fiscalisés	3 783 537,00 €	3 821 372,00 €	3 859 585,00 €	3 898 180,00 €
<i>variation</i>		2,10%	1,86%	-3,80%	8,91%	2,70%	-3,11%	hypothèse : +1% sur le centimes	+1%	+1%	+1%	+1%
74 Centimes syndicaux budgétés	158 073,13 €	166 073,00 €	173 275,00 €	629 279,00 €	181 776,00 €	182 252,00 €	175 900,00 €	Centimes syndicaux budgétés	3 966 423,00 €	4 006 087,00 €	4 046 147,00 €	4 086 608,00 €
<i>variation</i>		5,06%	4,34%	263,17%	-71,11%	0,26%	-3,49%	hypothèse : +1%	+1%	+1%	+1%	+1%
74 Participations pour l'entretien des réseaux	384 657,52 €	330 605,92 €	539 678,92 €	417 962,97 €				Participations entretien réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>variation</i>		-14,06%	63,24%	-22,56%				hypothèse : 0%	+0%	+0%	+0%	+0%
74 Autres participations		174 727,00 €	43 662,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		Participations entretien réseaux nouvelles collectivités				
<i>variation</i>			-75,01%					hypothèse :				
75 Autres produits de gestion courante	174 915,00 €			4,90 €	846,06 €	154,10 €	0,00 €	Autres produits de gestion courante				
<i>variation</i>												
76 Produits financier								Produits financier				
<i>variation</i>												
77 Produits Exceptionnels	1 329,60 €	1 504,37 €		433 772,61 €	3 974,60 €	284 025,24 €	525 384,97 €	Produits Exceptionnels				
<i>variation</i>		13,14%			-99,08%	7046,01%	84,98%					
78 Reprises sur provisions			2 104 500,00 €	0,00 €	221 800,00 €	0,00 €	1 323 200,00 €	Reprise sur provisions				
<i>variation</i>												
<b>A Recettes de Fonctionnement</b>	<b>7 482 303,23 €</b>	<b>7 683 225,22 €</b>	<b>9 898 429,92 €</b>	<b>8 244 295,04 €</b>	<b>7 767 737,11 €</b>	<b>8 023 013,67 €</b>	<b>10 858 817,20 €</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 543 960,00 €</b>	<b>9 689 009,00 €</b>	<b>9 838 209,50 €</b>	<b>10 016 739,00 €</b>
RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE				
section de fonctionnement (opérations réelles)	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2018	2019	2020	2021
O11 Charges générales	2 586 759,68 €	2 002 863,22 €	2 640 849,66 €	1 554 548,55 €	1 791 600,55 €	1 225 153,23 €	1 895 844,94 €	Charges générales	2 700 000,00 €	2 754 000,00 €	2 809 080,00 €	2 865 261,00 €
<i>variation</i>		-22,57%	31,88%	-41,13%	15,28%	-31,62%	54,74%	hypothèse	+2%	+2%	+2%	+2%
O12 Charges de personnel	760 305,32 €	840 113,90 €	837 679,27 €	848 887,07 €	920 558,16 €	931 779,84 €	1 974 803,54 €	Charges de personnel	2 702 000,00 €	2 837 100,00 €	2 978 955,00 €	3 177 902,00 €
<i>variation</i>		10,50%	-0,29%	1,34%	8,44%	1,22%	111,94%	hypothèse	+8%	+8%	+8%	+8%
65 Autres charges	99 903,17 €	113 162,16 €	131 941,11 €	118 368,96 €	105 810,51 €	102 747,24 €	112 160,18 €	Autres charges	150 000,00 €	153 000,00 €	156 060,00 €	159 181,00 €
<i>variation</i>		13,27%	16,59%	-10,29%	-10,61%	-2,90%	9,16%	hypothèse	+2%	+2%	+2%	+2%
67 Charges Exceptionnelles	14 043,00 €	25 853,85 €	1 081,50 €	40 844,01 €	231 056,76 €	254 988,54 €	870 416,27 €	Charges Exceptionnelles				
<i>variation</i>		84,10%	-95,82%	3676,61%	465,71%	10,36%	241,36%					
68 Provisions	300 000,00 €	250 000,00 €	1 500 000,00 €					Provisions				
<i>variation</i>		-16,67%	500,00%									
<b>B Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)</b>	<b>3 761 011,17 €</b>	<b>3 231 993,13 €</b>	<b>5 111 651,54 €</b>	<b>2 562 648,59 €</b>	<b>3 049 025,98 €</b>	<b>2 514 668,85 €</b>	<b>4 853 224,93 €</b>	<b>Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)</b>	<b>5 552 000,00 €</b>	<b>5 744 100,00 €</b>	<b>5 944 095,00 €</b>	<b>6 202 344,00 €</b>

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### 2. Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement (hors charge de la dette)



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### Évolution significative

##### Au niveau des recettes de fonctionnement :

- En 2013 : Les recettes augmentent compte tenu d'une reprise sur provision de 2 049 500 € concernant le contentieux Renouard. Ce dernier ayant été débouté de l'ensemble de ses demandes contre le SIAH du Croult et du Petit Rosne, par arrêt du Conseil d'État du 15 novembre 2012.
- L'augmentation de 2017 est marquée par une reprise sur provision (1 323 200 €) dans l'affaire SADIM et par la mise en place des remboursements de frais entre les budgets du syndicat (+ 1,5 millions correspondant à la moitié du budget du personnel, de la communication et de l'administration générale).
- Près de 90 % des recettes proviennent des centimes syndicaux fiscalisés et budgétés.
- Il est envisagé de poursuivre une augmentation de 1 % de ces produits.
- Pour 2018, les recettes se répartissent :
  - Pour moitié liée à la compétence assainissement-eaux pluviales sous la forme de centimes syndicaux pour la majorité des collectivités et en budgétisation pour quelques-unes. Le montant total est de 3 874 980 €,
  - Pour moitié liée à la compétence GÉMAPI. Les intercommunalités percevront la taxe GÉMAPI puis la reverseront au SIAH sous la forme d'une participation le montant de 3 874 980 €.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

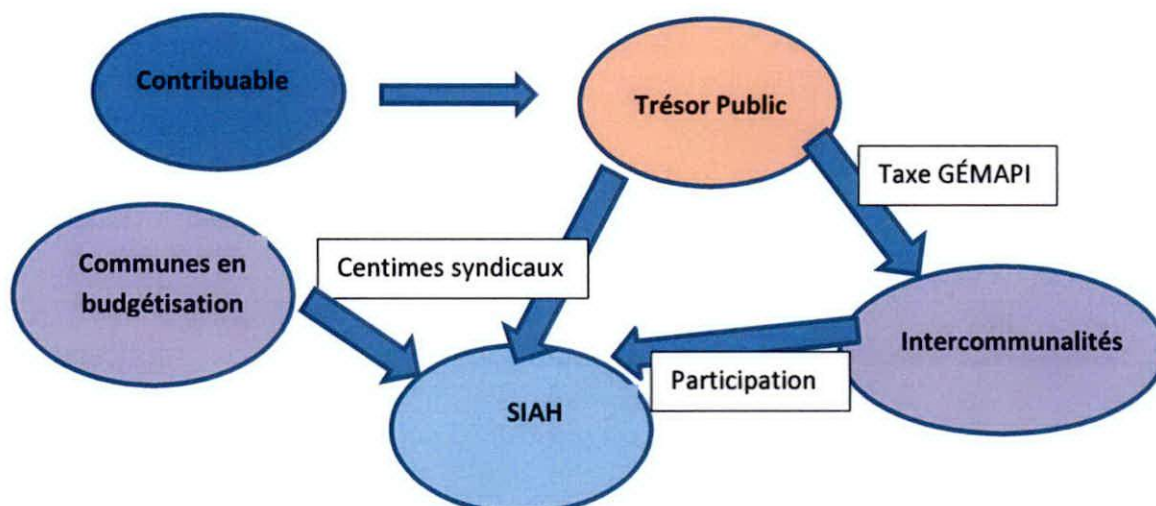
#### ÉVOLUTION DU RÔLE D'IMPOSITION DU CONTRIBUABLE EN 2018

Jusqu'en 2017 les « centimes » votés par le SIAH pour la GÉMAPI et les eaux pluviales apparaissaient uniquement dans la colonne « syndicat de communes ». Ci-après un exemple concernant la taxe foncière bâtie.

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS										
Département :		Commune :								
		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GÉMAPI ③	Total des cotisations	
Propriétés bâties	1	Taux 2015	%	%	%	%	5 %	9 %	6 %	
		Taux 2016	%	%	%	%	5 %	9 %	6 %	
		Adresse								
		Base								
		Cotisation								
		Adresse								
		2	Base							
			Cotisation							
			Cotisations 2015							
			Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%

À partir de 2018, le contribuable verra sa participation au financement du SIAH sur deux colonnes. Pour moitié sur « syndicat de communes » et Pour moitié sur la « taxe GÉMAPI »

#### La particularité réside dans le circuit du reversement de l'impôt payé par le contribuable



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

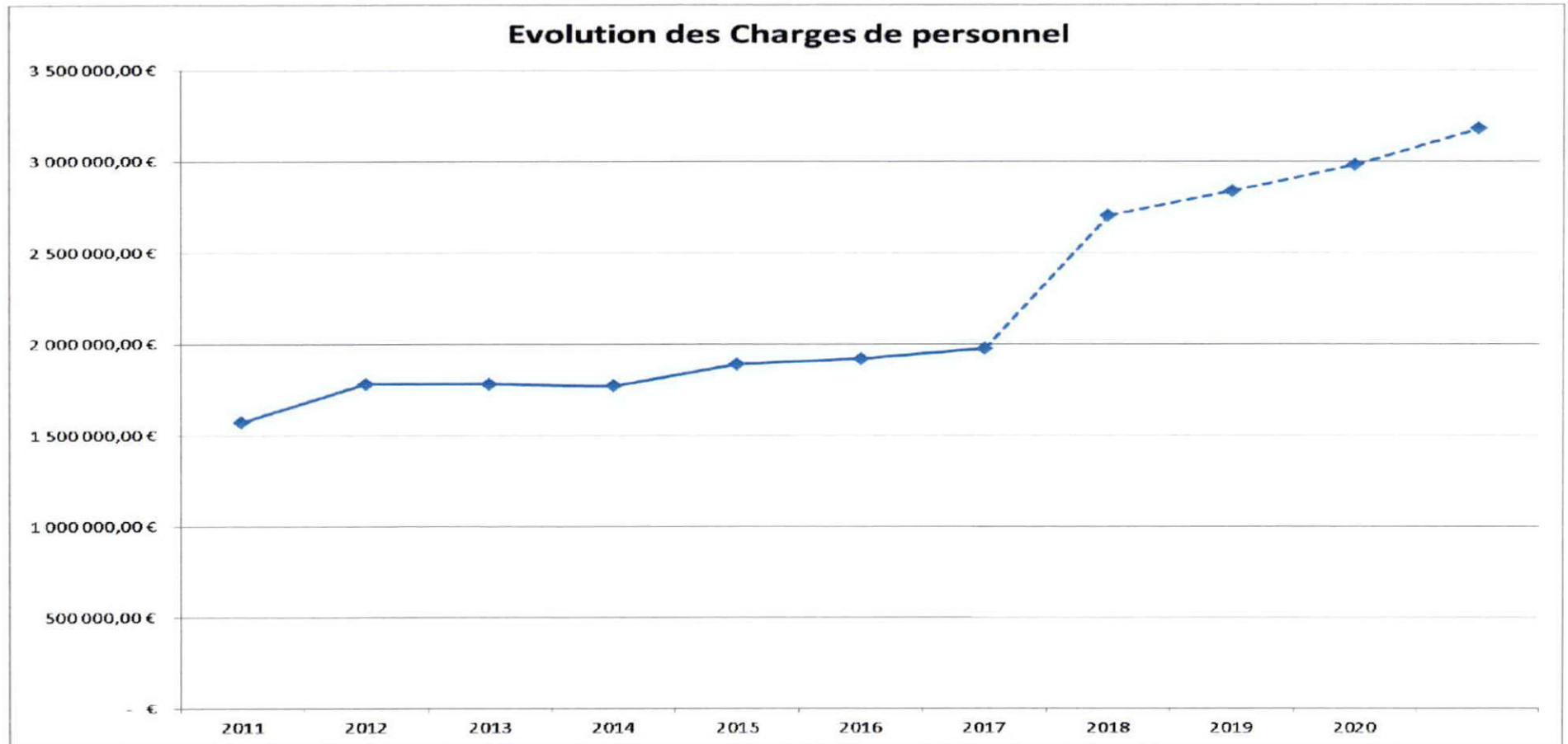
#### Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement concernent surtout :
  - l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.
  - les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus.
- En 2013, les dépenses progressent également en raison de la constitution d'une provision (à hauteur de 1 500 000 €) pour couvrir le risque contentieux avec la société SADIM.
- À partir de 2017, il y a une forte augmentation dans la mesure où les budgets du personnel, de la communication et de l'administration générale sont désormais portés par le budget principal, qui se voit en parallèle rembourser pour moitié par les autres budgets.
- Dans la prospective des dépenses :
  - L'année 2018 est marquée par une forte progression des dépenses de personnel. Il est envisagé une vingtaine de recrutements, essentiellement des techniciens.
  - L'augmentation des charges de personnel suit un rythme de 5 % l'an pour prendre en charge le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et le report de l'application du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) en 2019.
  - 2 % pour les charges à caractère général.

## FINANCES

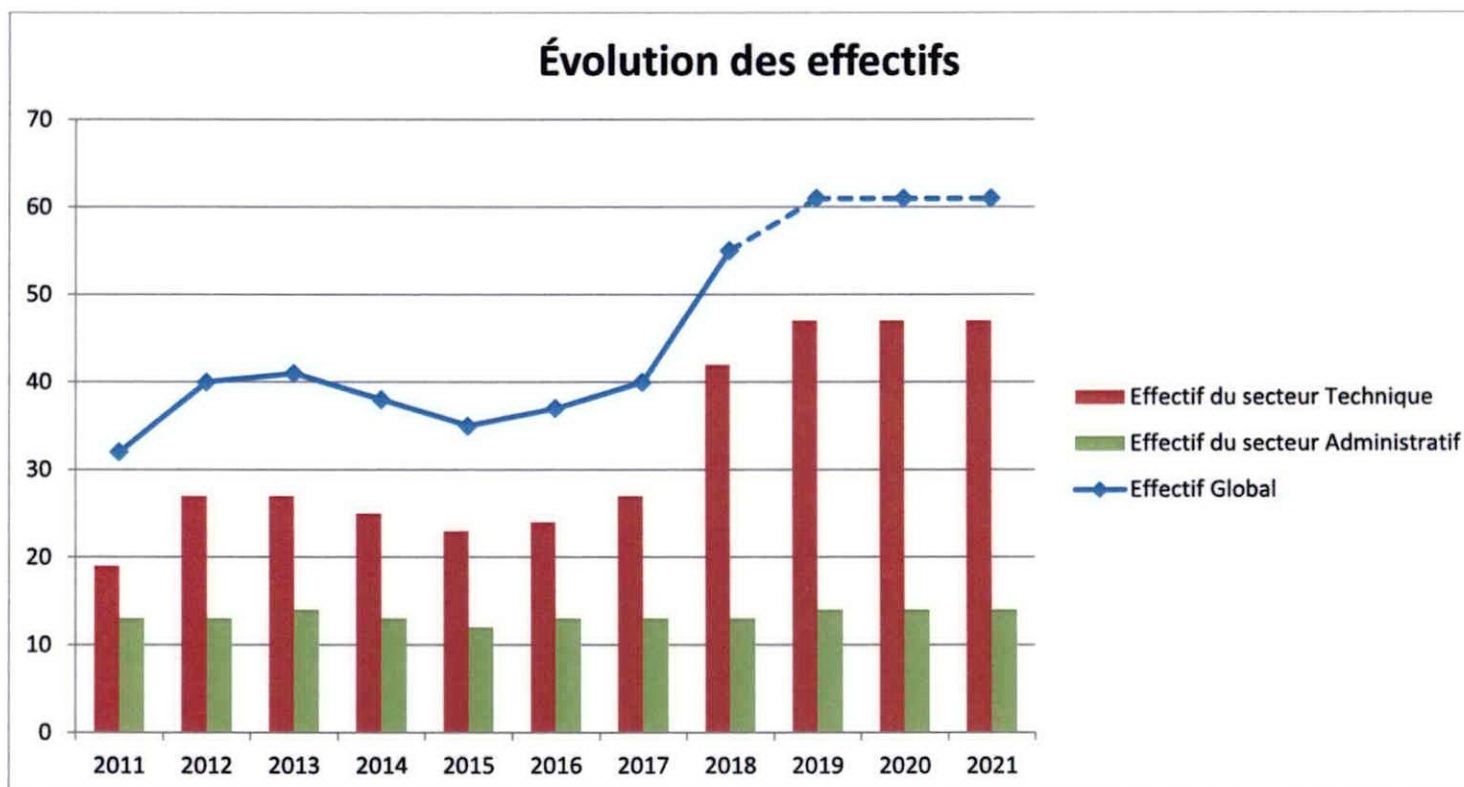
### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### 3. Structure et évolution des dépenses et des effectifs



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018



Les avantages en nature octroyés par le SIAH se traduisent par la fourniture d'une voiture de fonctions aux membres de la direction. Cet avantage en nature est évalué selon les directives de l'Urssaf et supporte les cotisations dues.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

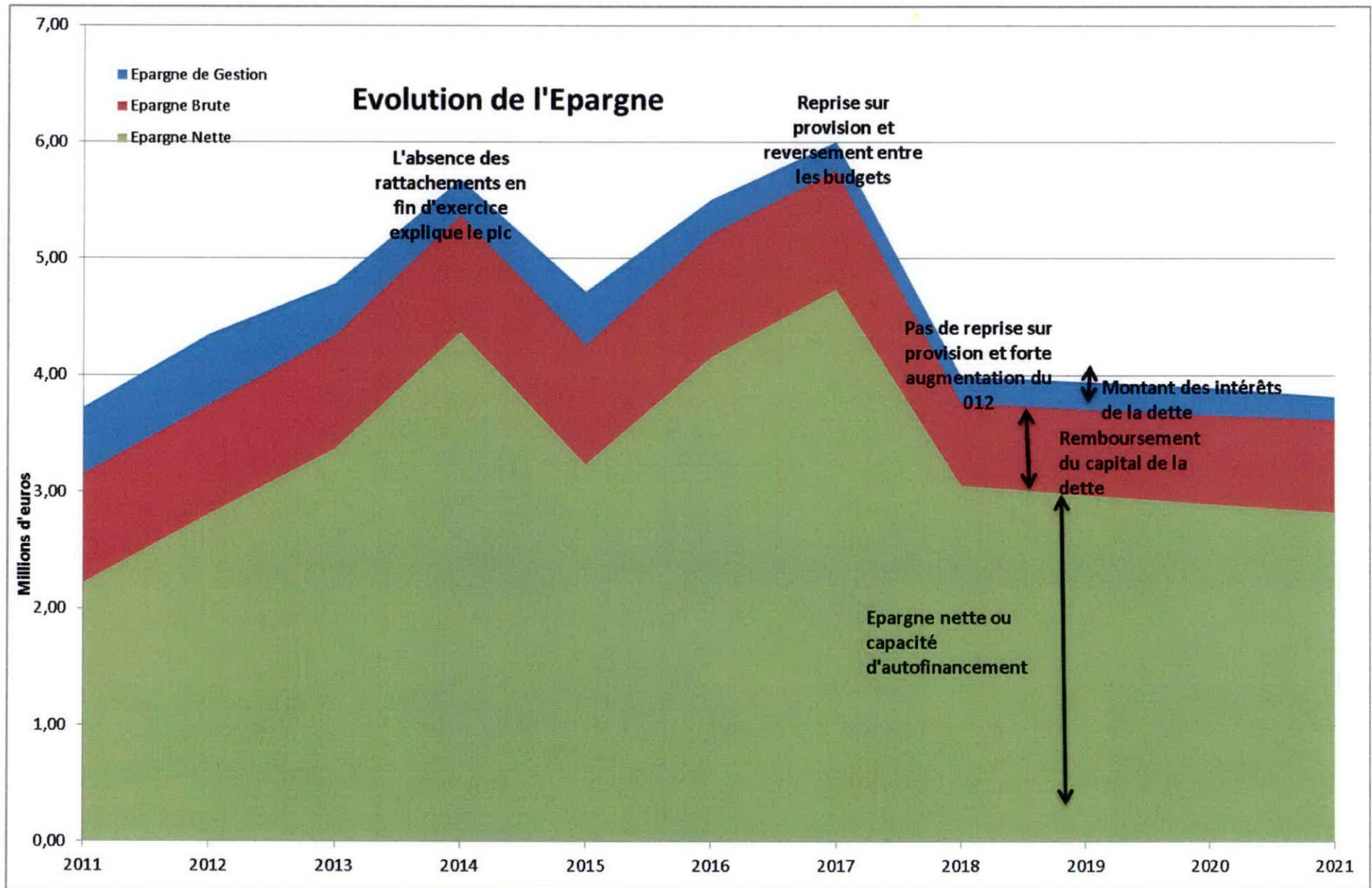
#### 4. Évolution de l'épargne

##### a) Évolution de la capacité d'autofinancement

Epargne	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2016	CA 2017 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2018	2019	2020	2021
A Recettes de Fonctionnement	7 482 303,23 €	7 583 225,22 €	9 898 429,92 €	8 244 295,04 €	7 767 737,11 €	8 023 013,67 €	10 858 817,20 €	Recettes de Fonctionnement	9 543 960,00 €	9 689 009,00 €	9 838 209,50 €	10 016 739,00 €
B Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	3 761 011,17 €	3 231 993,13 €	5 111 551,54 €	2 562 648,59 €	3 049 025,98 €	2 514 668,85 €	4 853 224,93 €	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	5 552 000,00 €	5 744 100,00 €	5 944 095,00 €	6 202 344,00 €
C Epargne de Gestion = (A-B)	3 721 292,06 €	4 351 232,09 €	4 786 878,38 €	5 681 646,45 €	4 718 711,13 €	5 508 344,82 €	6 005 592,27 €	Epargne de Gestion = (A-B)	3 991 960,00 €	3 944 909,00 €	3 894 114,50 €	3 814 395,00 €
D Charges financières	568 002,14 €	605 737,79 €	448 235,92 €	312 618,45 €	457 696,78 €	297 019,09 €	248 455,83 €	Charges financières	230 000,00 €	240 000,00 €	237 000,00 €	198 000,00 €
E Epargne Brute = (C-D)	3 153 289,92 €	3 745 494,30 €	4 338 642,46 €	5 369 028,00 €	4 261 014,35 €	5 211 325,73 €	5 767 136,44 €	Epargne Brute = (C-D)	3 761 960,00 €	3 704 909,00 €	3 657 114,50 €	3 616 395,00 €
F Rembours Emprunt	933 093,60 €	937 933,80 €	973 299,17 €	999 581,32 €	1 028 112,52 €	1 058 223,11 €	1 020 024,49 €	Rembours Emprunt	708 000,00 €	735 000,00 €	763 000,00 €	793 000,00 €
G Epargne Nette = (E-F)	2 220 196,32 €	2 807 560,50 €	3 365 343,29 €	4 369 446,68 €	3 232 901,83 €	4 153 102,62 €	4 737 111,95 €	Epargne Nette = (E-F)	3 053 960,00 €	2 969 909,00 €	2 894 114,50 €	2 823 395,00 €

# FINANCES

## 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

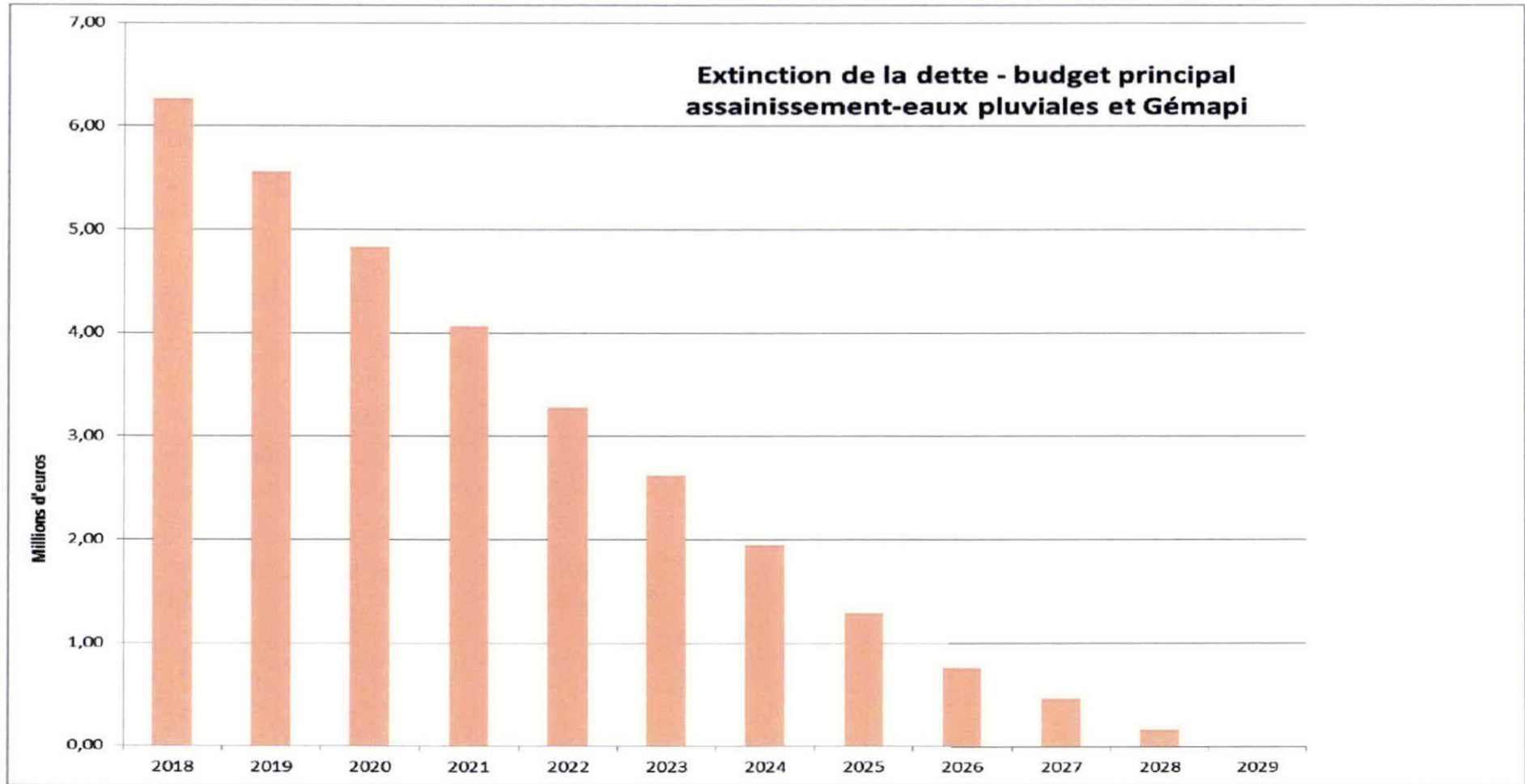
- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette).
- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

Plus on dégage de l'épargne, plus on améliore ses capacités d'autofinancement et de recours à l'emprunt.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

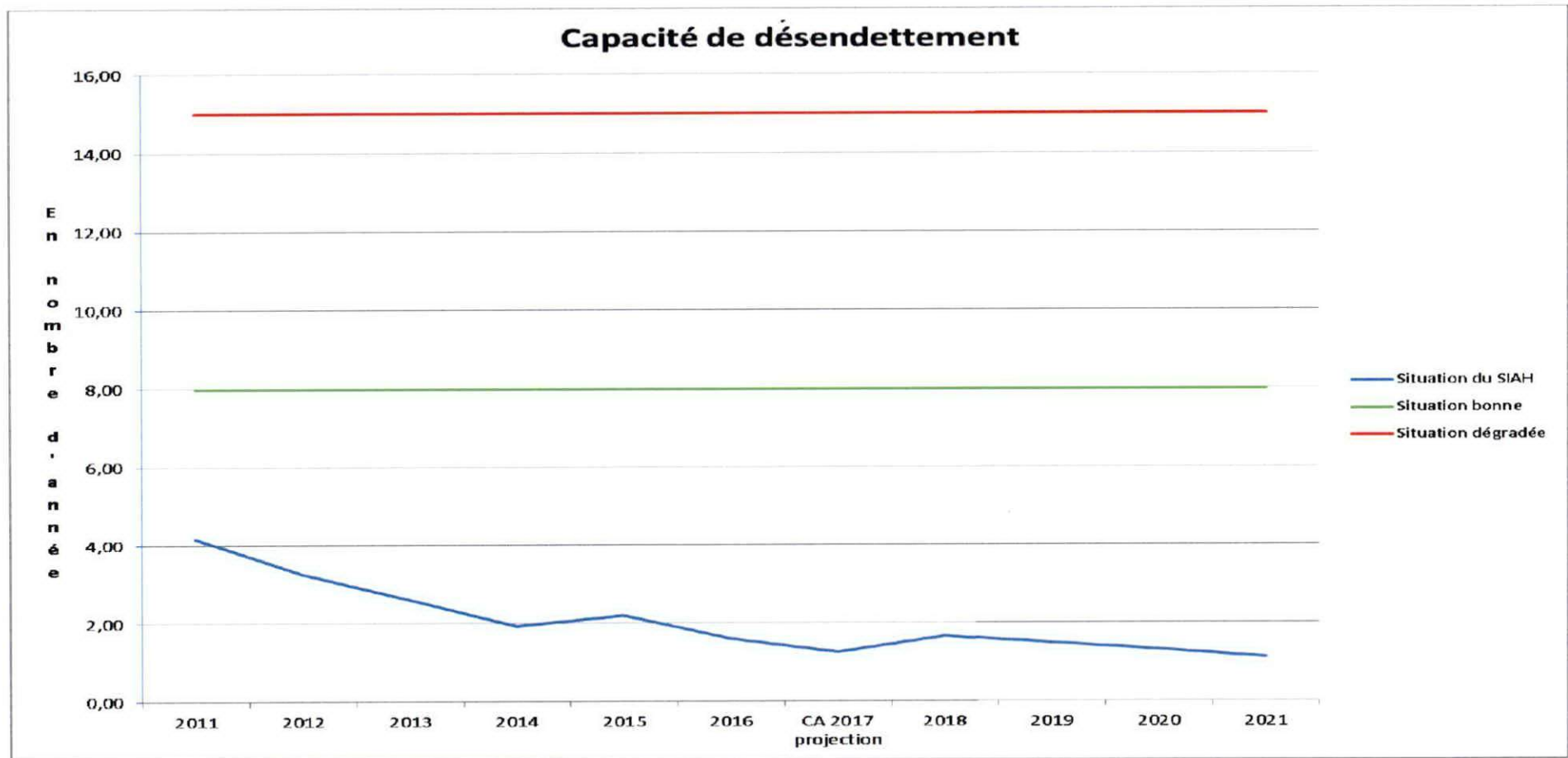
#### b) *État de la dette*



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

Sans engagement de nouvel emprunt, le stock de dette actuelle de 6 266 587,57 € millions s'éteindra en 2029.



## FINANCES

### **4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018**

La capacité de désendettement est le ratio entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il s'exprime en année.

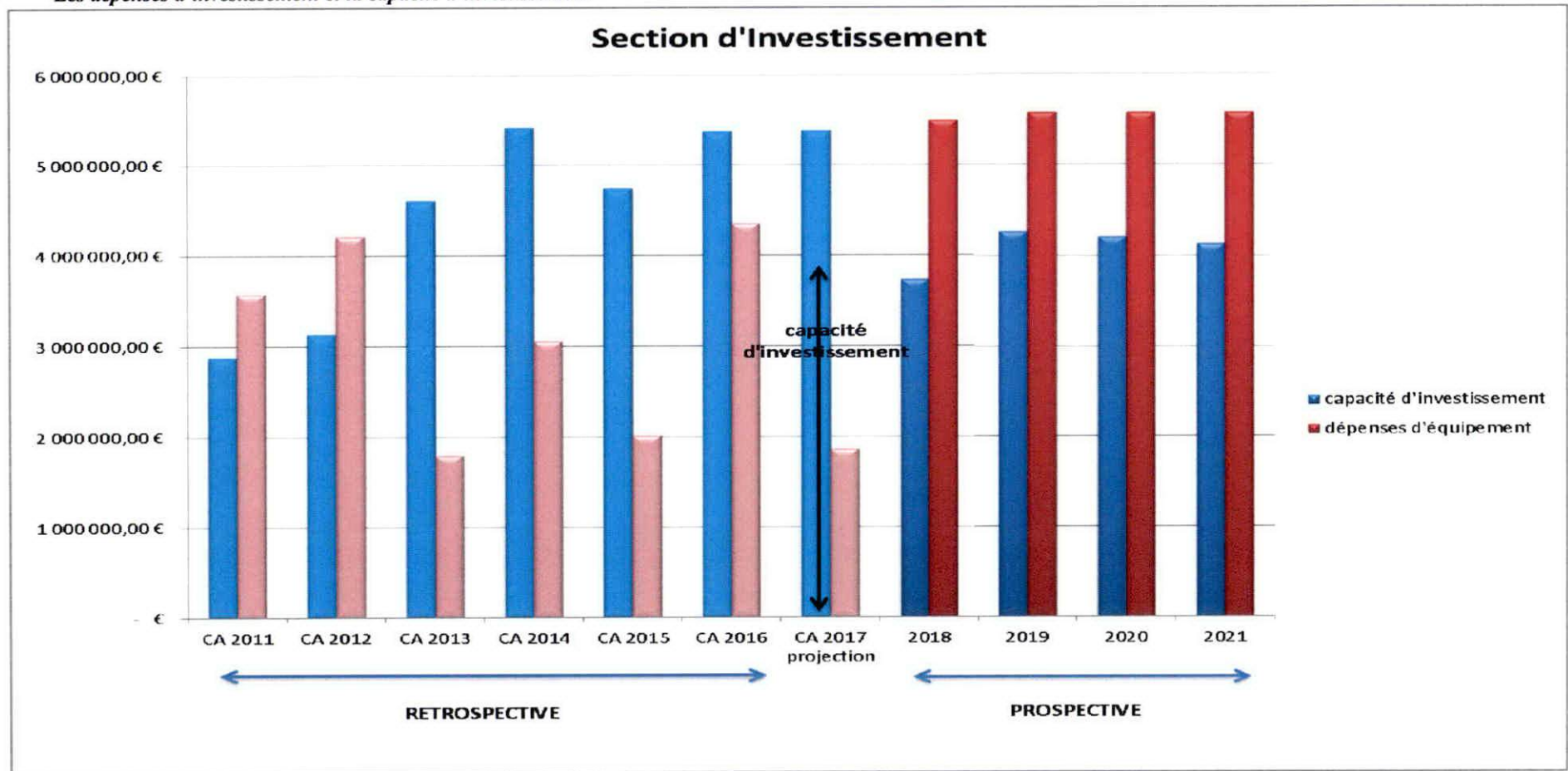
Le SIAH a poursuivi une démarche de désendettement. En 2018, le ratio de capacité de désendettement sera de 1,67 année ce qui traduit une très bonne situation. Cela signifie que le SIAH rembourserait l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute en un peu plus d'1 an et 6 mois. Au regard de ce ratio, la situation financière du SIAH est saine et excellente.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### 5. La section d'investissement

##### a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### Évolution significative

##### Au niveau des recettes d'investissement :

- Sur la période 2011-2017, les recettes sont constituées de l'épargne nette, du FCTVA (2 357 107 €), des subventions reçues (971 036 €) et du recouvrement des opérations sous mandat (2 316 118 €).
- Pour la prospective, il est envisagé un taux de subvention de 10 % des dépenses d'équipement.

##### Au niveau des dépenses d'investissement :

- Sur la période 2011 à 2017 les dépenses de travaux se sont élevées à 16 353 083 €, soit une moyenne de 2 336 154 € par an.
- Pour 2018, il est envisagé 5 037 820 € de travaux sur les opérations.
- Ensuite, les opérations de travaux se montent à 15 380 000 € sur la période 2019-2021.

#### *b) Evolution du besoin de financement et la variation du fonds de roulement*

Exercices	RETROSPECTIVE							CA 2017 projection	PROSPECTIVE			
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Exercices		2018	2019	2020	2021
K Besoin de Financement = (I-J)	-700 869,66 €	-1 082 450,56 €	2 811 677,63 €	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	Besoin de Financement = (I-J)	-1 749 026,00 €	-1 316 246,00 €	-1 377 465,50 €	-1 448 185,00 €
L Emprunt contracté	0 €	0 €	0 €	0 €	20 575,46 €			Emprunt nouveau	0 €	0 €	0 €	0 €
M Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-700 869,66 €	-1 082 450,56 €	2 811 677,63 €	2 353 369,20 €	2 752 209,26 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-1 749 026,00 €	-1 316 246,00 €	-1 377 465,50 €	-1 448 185,00 €
N Fonds Roulement initial	4 293 992,67 €	3 593 123,01 €	2 810 672,45 €	6 322 360,08 €	7 675 719,28 €	10 427 928,54 €	11 446 237,37 €	Fonds Roulement initial	14 968 387 €	13 209 361 €	11 893 115 €	10 616 660 €
O Fonds Roulement Final	3 593 123,01 €	2 610 672,45 €	6 322 360,08 €	7 675 719,28 €	10 427 928,54 €	11 446 237,37 €	14 968 387,48 €	Fonds Roulement Final	13 209 361 €	11 893 115 €	10 616 660 €	9 067 465 €

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

Le besoin de financement des travaux est assuré par le fonds de roulement. Il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt.

#### B. Budget annexe Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement

##### 1. La section d'exploitation

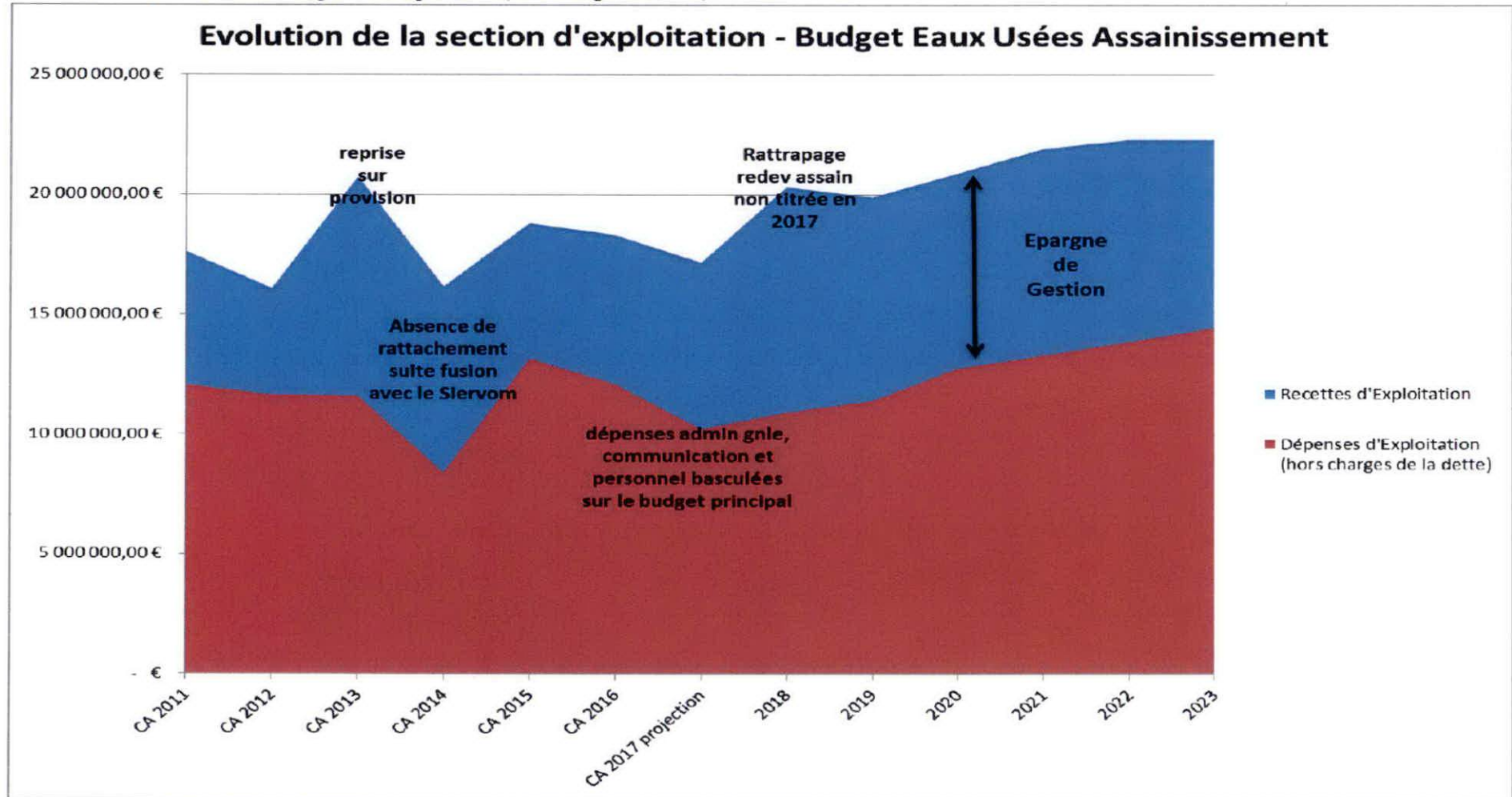
##### a) Évolution des recettes et dépenses réelles d'exploitation exprimées en valeur

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE						
section d'exploitation (opérations réelles)	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
O13 Atténuation charges	69 628,22 €	77 596,40 € 11,44%	107 417,27 € 38,43%	51 666,00 € -41,90%	14 838,25 € -71,28%	45 551,39 € 206,99%	0,00 €	Atténuation charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 Redevance d'assainissement	11 759 637,23 €	12 574 534,40 € 6,93%	13 202 485,73 € 4,99%	13 576 178,76 € 2,83%	15 420 567,39 € 13,89%	15 189 904,19 € -1,60%	14 345 517,44 € -6,66%	Redevance d'assainissement	18 275 000,00 € +0,06€ m3	17 850 000,00 € +0,06€ m3	18 850 000,00 € +0,06€ m3	19 875 000,00 € +0,06€ m3	20 250 000,00 €	20 250 000,00 €
70 Autres Produits des services	2 332 758,95 €	1 787 060,66 € -23,39%	2 116 951,76 € 4,99%	1 241 693,80 € -41,38%	1 071 905,13 € -13,87%	1 237 450,75 € 15,44%	93 211,05 € -92,47%	Autres Produits des services						
74 Subventions d'exploitation	3 024 322,00 €	1 582 022,00 € -47,69%	3 432 113,13 € 116,94%	1 085 595,60 € -68,37%	2 058 963,21 € 89,66%	1 793 653,17 € -12,88%	2 671 349,17 € 48,92%	Subventions d'exploitation	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	2 536,76 €	19 813,13 € 681,04%	5 750,00 €	0,00 €	3 151,50 €	0,00 €	304,90 €	Autres produits de gestion courante						
76 Produits financier	35 743,37 €	4 073,97 € -88,60%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits financier						
77 Produits Exceptionnels	94 172,09 €	42 009,52 € -55,39%	181 086,12 € 331,06%	217 947,90 € 20,38%	237 342,59 € 8,90%	56 223,79 € -76,31%	67 965,58 € 20,88%	Produits Exceptionnels	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
78 Reprises sur provisions	300 930,98 €		1 699 069,02 €					Reprise sur provisions						
<b>A Recettes d'Exploitation</b>	<b>17 619 729,60 €</b>	<b>16 087 110,08 €</b>	<b>20 744 876,03 €</b>	<b>16 173 080,06 €</b>	<b>18 806 768,07 €</b>	<b>18 322 983,29 €</b>	<b>17 178 348,14 €</b>	<b>Recettes d'Exploitation</b>	<b>20 325 000,00 €</b>	<b>19 900 000,00 €</b>	<b>20 900 000,00 €</b>	<b>21 925 000,00 €</b>	<b>22 300 000,00 €</b>	<b>22 300 000,00 €</b>
RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE						
section d'exploitation (opérations réelles)	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
O11 Charges générales	8 470 700,81 €	8 476 983,24 € 0,07%	9 382 949,34 € 10,69%	6 349 091,16 € -32,33%	10 149 333,89 € 69,86%	8 978 534,47 € -11,84%	8 599 607,35 € -4,22%	Charges générales	8 900 000,00 € +3%	9 323 600,00 € +3%	10 599 900,00 € +3% + impact modi fct	11 074 500,00 € +3% + impact modi fct	11 563 300,00 € +3% + impact modi fct	11 910 200,00 € +3% + impact modi fct
O12 Charges de personnel	1 570 562,23 €	1 779 884,23 € 13,33%	1 779 687,13 € -0,01%	1 769 512,84 € -0,57%	1 889 068,15 € 6,78%	1 918 379,14 € 1,58%	1 008 672,12 € -47,42%	Charges de personnel	1 324 000,00 € la moitié du 012 EP	1 390 200,00 € +5%	1 459 710,00 € +5%	1 532 695,00 € +5%	1 609 329,00 € +5%	1 689 795,00 € +5%
O14 Atténuation de produit			141 488,00 €	141 488,00 € 0,00%	141 488,00 € 0,00%	- €	- €	Atténuation de produits						
65 Autres charges	41 440,84 €	0,00 €	3 416,72 €	- €	- €	2 967,76 €	- €	Autres charges						
67 Charges Exceptionnelles	1 674 617,64 €	969 074,99 € -42,13%	291 796,85 € -69,89%	143 217,99 € -60,82%	993 462,27 € 693,67%	1 198 322,12 € 20,82%	626 576,73 € -47,71%	Charges Exceptionnelles	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
68 Provisions	300 000,00 €	420 000,00 € 40,00%						Provisions						
<b>B Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)</b>	<b>12 957 321,62 €</b>	<b>11 945 942,46 €</b>	<b>11 699 338,04 €</b>	<b>8 403 309,99 €</b>	<b>13 173 352,31 €</b>	<b>12 098 203,49 €</b>	<b>10 234 856,20 €</b>	<b>Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)</b>	<b>10 924 000,00 €</b>	<b>11 413 800,00 €</b>	<b>12 759 610,00 €</b>	<b>13 307 195,00 €</b>	<b>13 872 629,00 €</b>	<b>14 289 995,00 €</b>

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

b) *Évolution des recettes et des dépenses d'exploitation (hors charge de la dette)*



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### Évolution significative

##### Au niveau des recettes d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation sont essentiellement issues de la redevance intercommunale d'assainissement qui est assise sur la consommation d'eau potable facturée.
- L'année 2013 est marquée par la reprise sur provision de 1,7 M € suite à la fin du contentieux avec M. Renouard.
- L'année 2018 sera impactée par un rattrapage d'1,4 M€ de redevance d'assainissement qui n'ont pas pu être titrée en 2017.
- La poursuite sur la période 2018 à 2023 d'une augmentation du produit de la redevance d'assainissement perçu chaque année avec un rythme de + 0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance de 1,20 € en 2015 à 1,50 € en 2021, avec une augmentation du volume de 250 000 m<sup>3</sup> par an.
- La perception des subventions d'exploitation à hauteur de 2 millions d'euros.

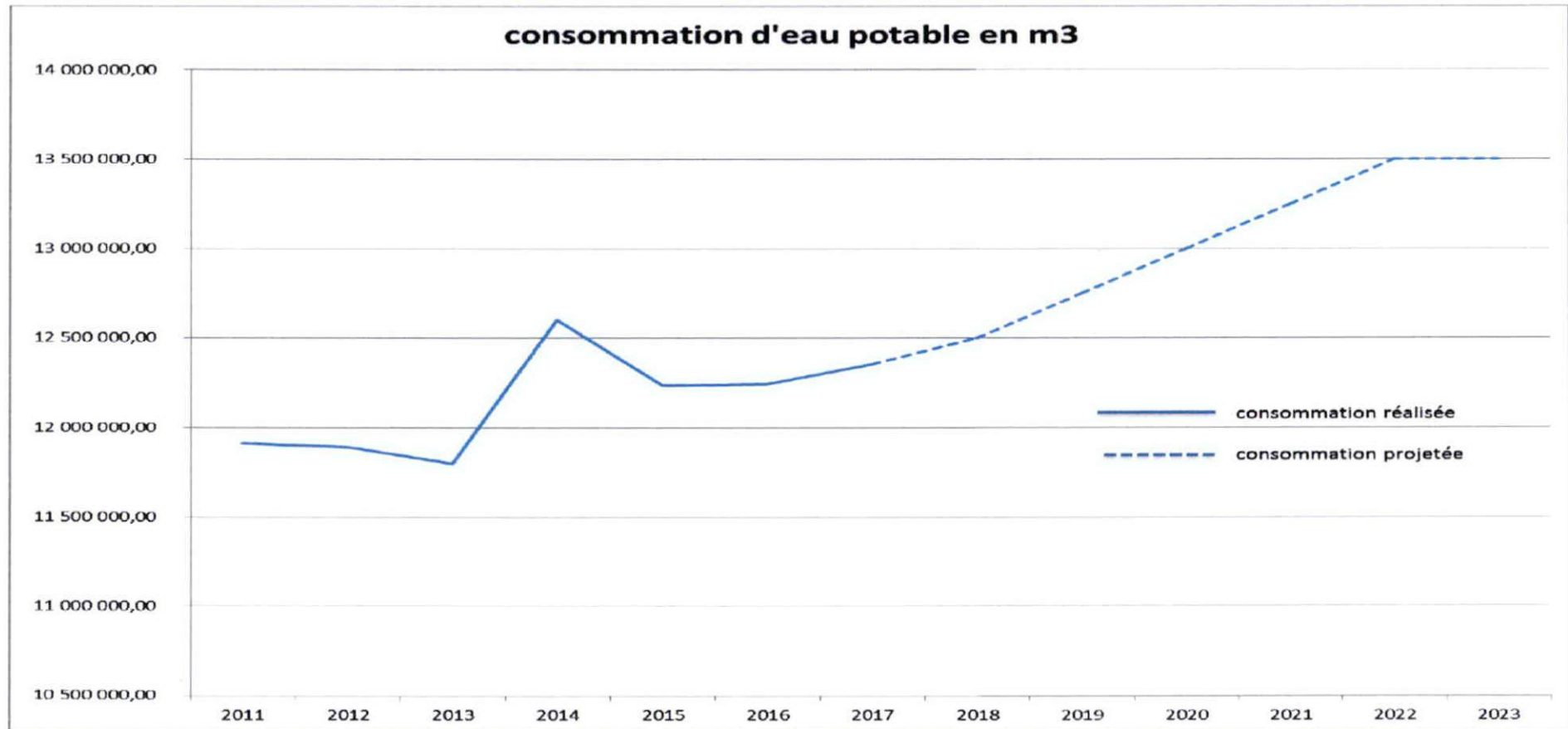
##### Au niveau des dépenses d'exploitation :

- Le chapitre 011, charges à caractère général, concerne essentiellement les frais de fonctionnement de la station de dépollution.
- Le « creux » de 2014 s'explique par l'absence de rattachement suite à la fusion avec le SIERVOM
- En 2017, les charges d'exploitation baissent compte tenu du transfert au budget principal des charges liées au personnel, à la communication, et à l'administration générale.
- Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent pour la période de 2018 à 2022 comme suit :
  - D'une évolution de 3 % des dépenses courantes, basée sur la projection d'utilisation des crédits de 2017. Cette augmentation prend en compte la conséquence de l'hypothèse de l'augmentation de la consommation d'eau qui va engendrer une hausse des frais de traitement. Sur la période 2018-2023, il est également pris en compte l'impact de la modification du fonctionnement de la STEP pendant la réalisation des travaux, à concurrence de 840 000 € par an.
  - 700 000 € de charges exceptionnelles dont les subventions aux communes à hauteur de 400 000 € (moyenne des 7 dernières années).

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### c) *L'évolution de la consommation d'eau*



L'année 2013 marque un palier depuis 2010 dans la baisse observée depuis 2009. Cette situation nouvelle conduit à envisager l'amorce d'une tendance à la hausse qui a vocation à traduire les premiers impacts de l'évolution socio-économique attendue dans les deux décennies à venir.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

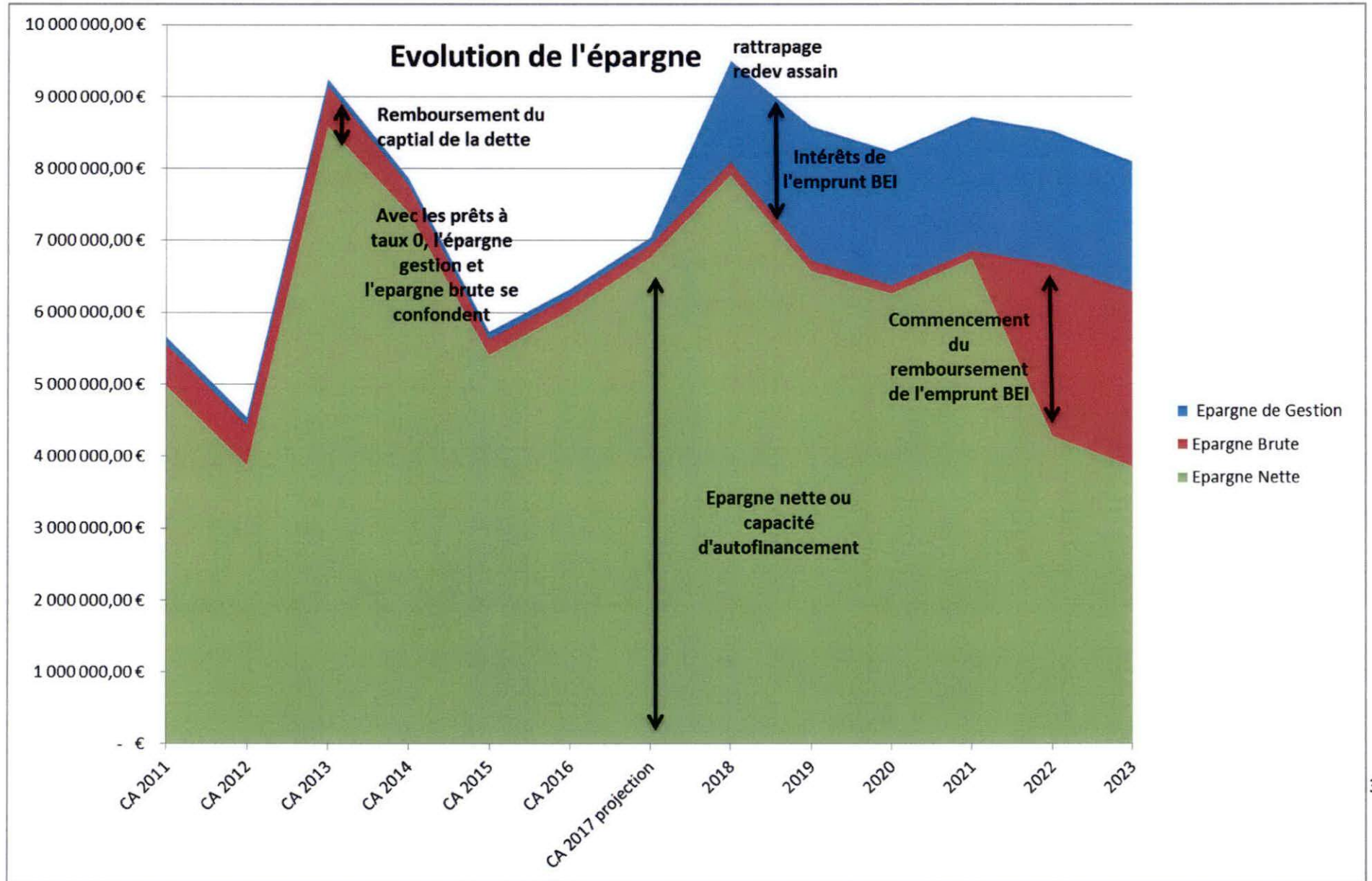
#### 2. Évolution de l'épargne

##### a) Evolution de la capacité d'autofinancement

Epargne	RETROSPECTIVE							section d'exploitation (opérations réelles)	PROSPECTIVE					
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 projection		2018	2019	2020	2021	2022	2023
A Recettes d'Exploitation	17 619 729,60 €	16 067 110,08 €	20 744 875,03 €	16 173 080,06 €	18 806 768,07 €	18 322 963,29 €	17 178 348,14 €	Recettes d'Exploitation	20 325 000,00 €	19 900 000,00 €	20 900 000,00 €	21 925 000,00 €	22 300 000,00 €	22 675 000,00 €
B Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	12 057 321,52 €	11 645 942,46 €	11 599 338,04 €	8 403 309,99 €	13 173 352,31 €	12 098 203,49 €	10 234 856,20 €	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	10 924 000,00 €	11 413 800,00 €	12 759 610,00 €	13 307 195,00 €	13 672 629,00 €	14 456 695,00 €
C Epargne de Gestion = (A-B)	5 562 408,08 €	4 441 167,62 €	9 145 536,99 €	7 769 770,07 €	5 633 415,76 €	6 224 759,80 €	6 943 491,94 €	Epargne de Gestion = (A-B)	9 401 000,00 €	8 486 200,00 €	8 140 390,00 €	8 617 805,00 €	8 627 371,00 €	8 218 305,00 €
D Charges financières	13 561,09 €	9 168,18 €	4 619,10 €	24,36 €	160,34 €	0,00 €	0,00 €	Charges financières	1 311 000,00 €	1 760 920,00 €	1 760 920,00 €	1 760 920,00 €	1 760 920,00 €	1 708 134,12 €
E Epargne Brute = (C-D)	5 548 846,99 €	4 431 999,44 €	9 140 917,89 €	7 769 745,71 €	5 633 255,42 €	6 224 759,80 €	6 943 491,94 €	Epargne Brute = (C-D)	8 090 000,00 €	6 725 280,00 €	6 379 470,00 €	6 856 885,00 €	6 866 451,00 €	6 510 170,88 €
F Rembours Emprunt	575 288,87 €	558 054,58 €	562 778,45 €	378 908,42 €	226 159,84 €	203 534,25 €	178 886,16 €	Rembours Emprunt	185 470,00 €	151 358,00 €	118 554,00 €	109 207,00 €	2 388 293,00 €	2 438 445,00 €
G Epargne Nette = (E-F)	4 973 558,12 €	3 873 944,86 €	8 578 139,44 €	7 390 837,29 €	5 407 095,58 €	6 021 225,55 €	6 764 605,78 €	Epargne Nette = (E-F)	7 904 530,00 €	6 573 922,00 €	6 260 916,00 €	6 747 678,00 €	4 478 158,00 €	4 071 725,88 €

# FINANCES

## 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

- L'Épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes d'exploitation et les charges d'exploitation (hors intérêts de la dette).
- L'Épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus de l'exploitation qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'Épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

L'Épargne de gestion se confond avec l'épargne brute compte tenu du fait que la dette se compose en majorité de prêts à taux 0 % de l'Agence de l'Eau.

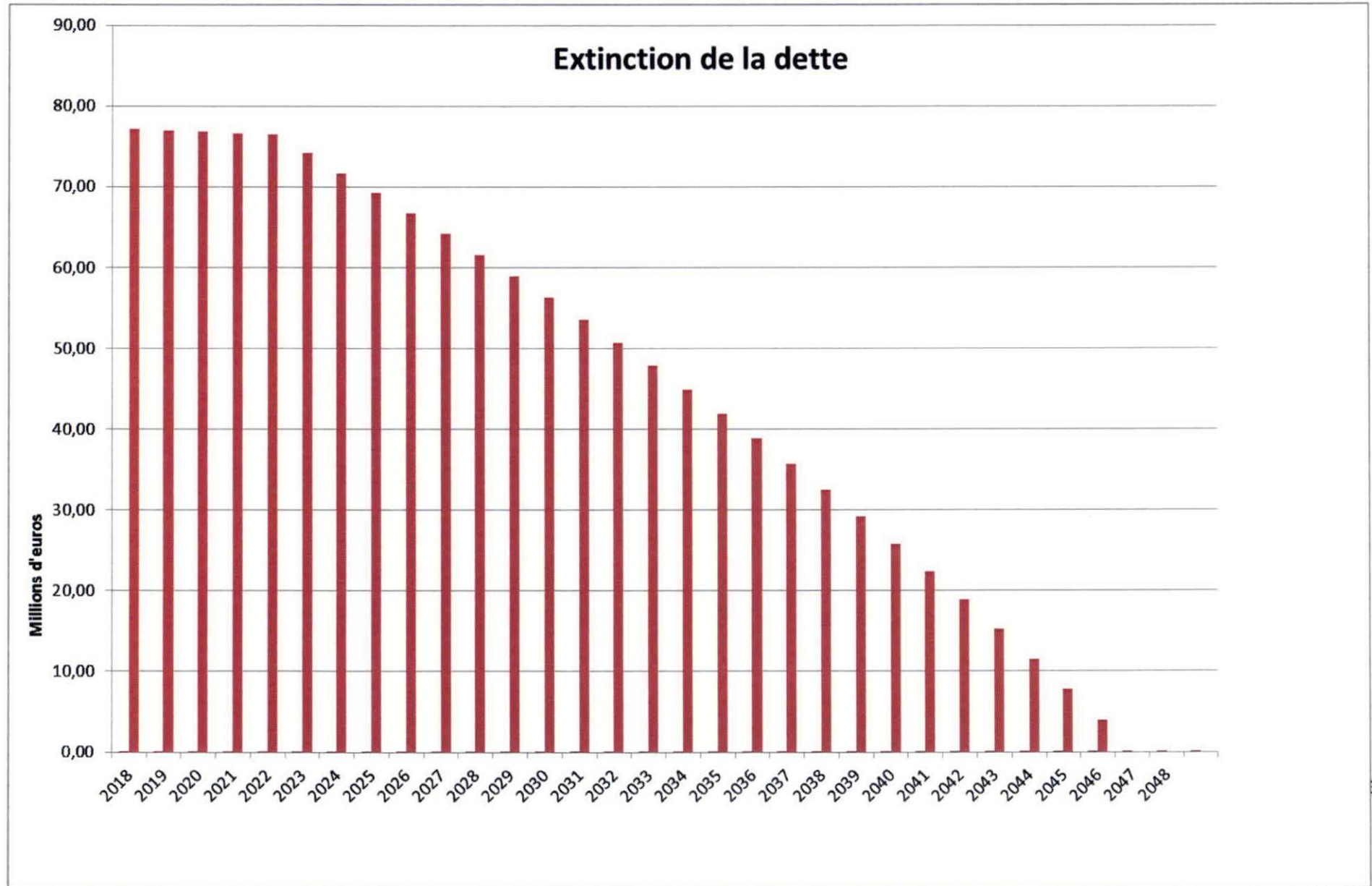
#### *b) État de la dette avec l'extension de la STEP*

Le stock de dette actuelle est au début de l'exercice 2018 à 1 124 118 €. Compte tenu des remboursements des avances de l'Agence de l'Eau et du nouvel emprunt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 76 000 000 € qui sera versé en avril, en fin d'exercice 2018, le stock de dette passera à 76 938 648 €.

Le nouvel emprunt de la Banque Européenne d'Investissement cours jusqu'en 2046.

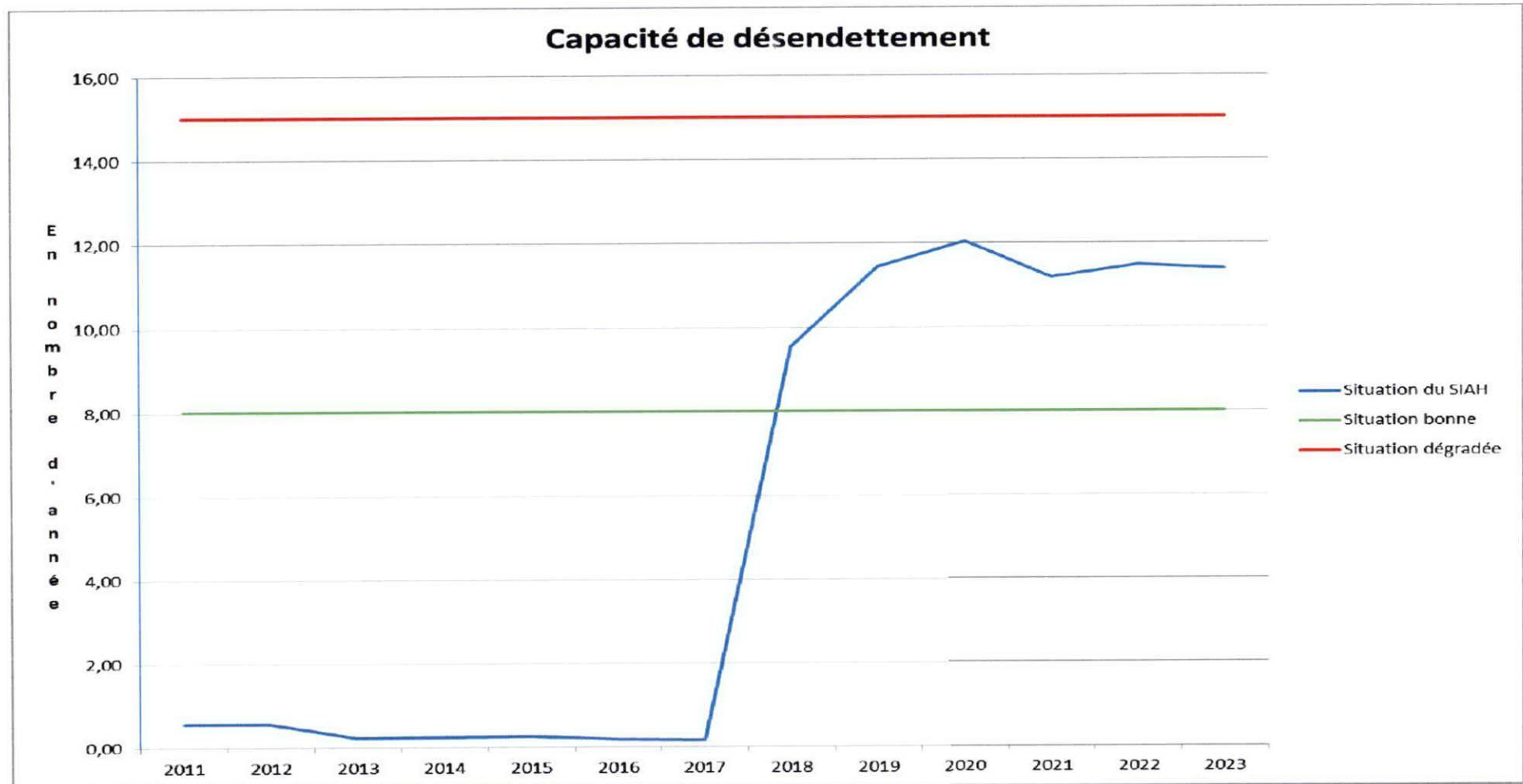
## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

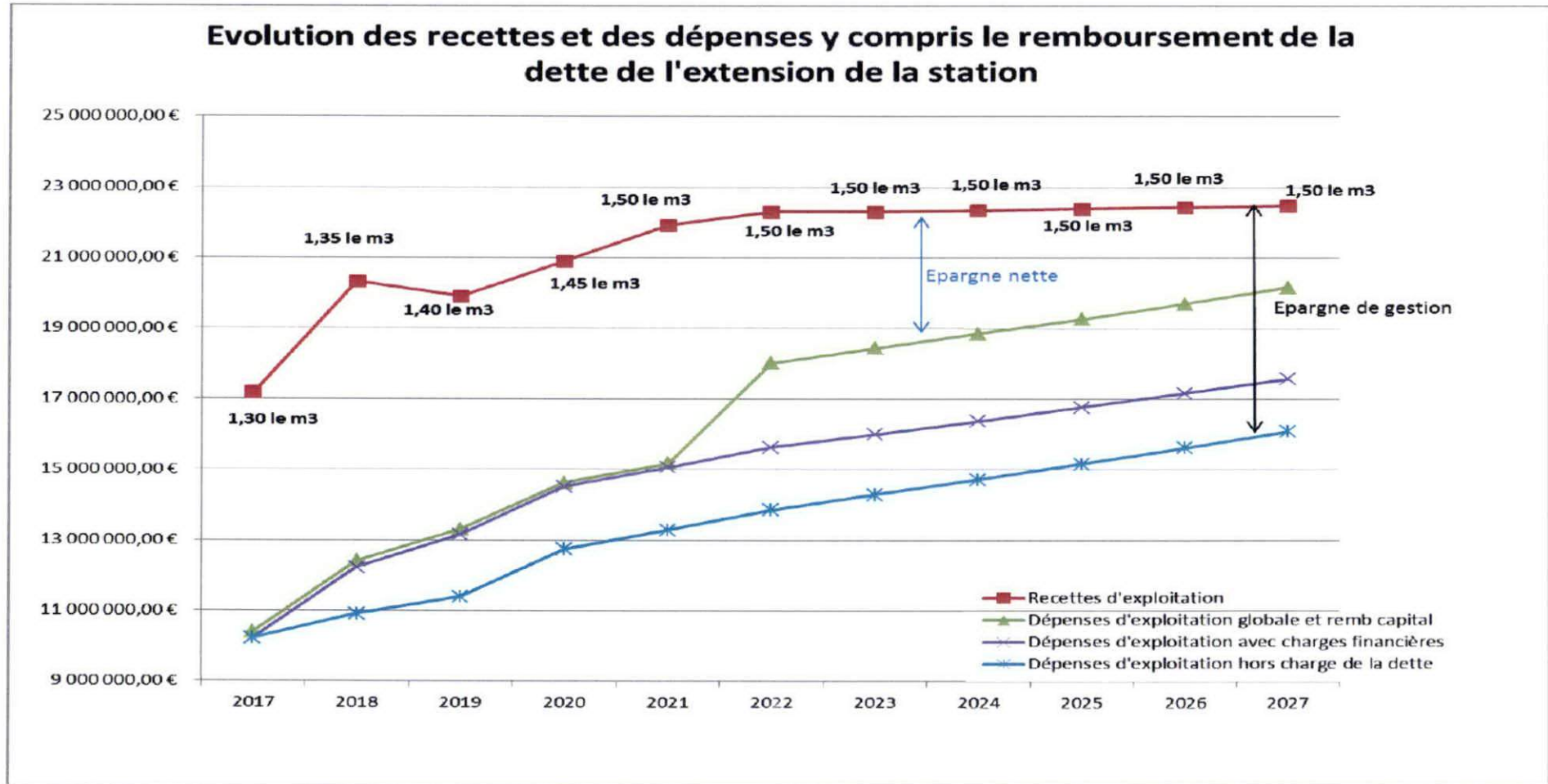


Le ratio de la capacité de désendettement est en 2018 à 9,53 ans.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

Ci-après, une projection de la courbe des recettes et des dépenses pour les 10 années à venir.

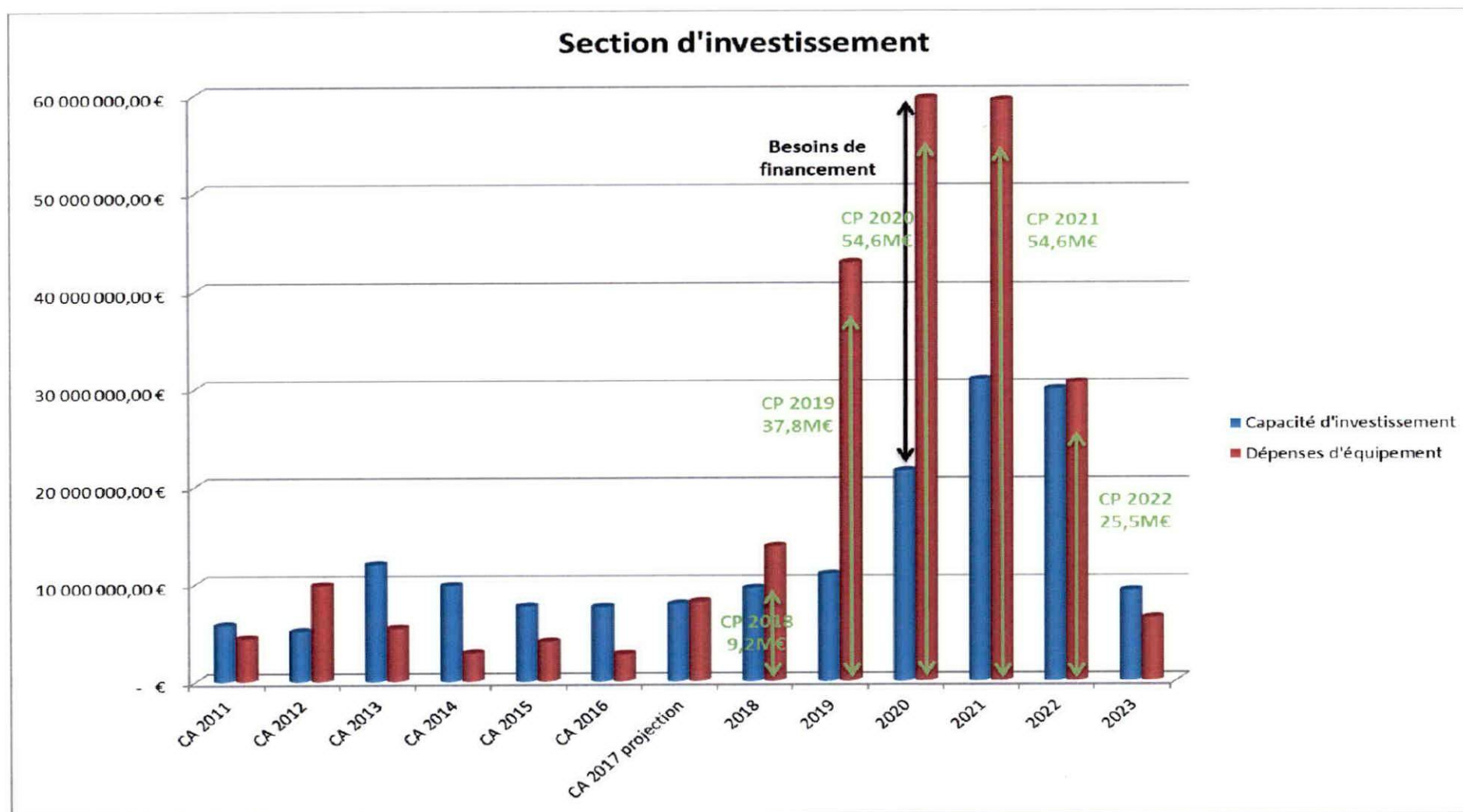


## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### 3. La section d'investissement

##### a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement



## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### Evolution significative

##### Au niveau des recettes d'investissement :

- Un taux de subvention à hauteur de 10 % sur les opérations en projet.
- Un montant de 36 M € de subvention pour la réalisation de l'extension de la station.
- Un montant de 3,15 M € de subvention pour la réalisation de la canalisation de transfert.

##### Au niveau des dépenses d'investissement :

- Pour la période 2011-2017, le SIAH a réalisé 21 193 480€ de travaux
- L'autorisation de programme – crédit de paiement pour l'extension de la station de dépollution :

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution							
Investissement station	169 013 997,00 €	5 147 143,06 €	8 347 623,87 €	34 214 230,07 €	49 014 059,00 €	48 963 057,00 €	23 327 884,00 €
dépenses connexes station	3 000 000,00 €	1 449 887,61 €	556 888,22 €	263 157,25 €	263 157,22 €	263 157,22 €	203 752,48 €
Investissement canalisation de transfert	15 000 000,00 €			3 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Dépenses connexes canalisation de transfert	1 528 659,80 €	173 659,80 €	355 000,00 €	400 000,00 €	350 000,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €
<b>total</b>	<b>188 542 656,80 €</b>	<b>6 770 690,47 €</b>	<b>9 259 512,09 €</b>	<b>37 877 387,32 €</b>	<b>54 627 216,22 €</b>	<b>54 426 214,22 €</b>	<b>25 581 636,48 €</b>

- Au niveau des projets d'opération, il est retenu ce qui est listé dans le présent document au sous chapitre Opérations en projet pour la période de 2018 à 2022), à savoir :
  - Pour 2018 : Les dépenses pour les projets d'opération sont estimées à 3,67 Millions d'euros.
  - Pour 2019-2022 : le montant global des travaux de 18,180 Millions d'euros.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

*b) Le financement des besoins de financements*

Exercices	RETROSPECTIVE						CA 2017 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	PROSPECTIVE					
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016			2018	2019	2020	2021	2022	2023
K Besoin de Financement = (I-J)	1 342 993,38 €	-4 698 110,30 €	6 568 881,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	4 855 091,77 €	-194 777,27 €	Besoin de Financement = (I-J)	-4 297 287,09 €	-31 877 294,32 €	-38 060 824,22 €	-28 550 418,22 €	-648 333,48 €	2 806 956,88 €
L Emprunt contracté	0,00 €	37 572,00 €	436 054,00 €	0,00 €	0,00 €	155 740,00 €	139 069,00 €	Emprunt nouveau	76 000 000 €	0 €	0 €	0 €		
M Variation du Fonds de roulement = (K+L)	1 342 993,38 €	-4 660 538,30 €	7 004 935,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	5 010 831,77 €	-55 708,27 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	71 702 712,91 €	-31 877 294,32 €	-38 060 824,22 €	-28 550 418,22 €	-648 333,48 €	2 806 956,88 €
N Fonds Roulement initial	9 097 706,61 €	10 440 701,99 €	5 780 163,69 €	12 785 098,94 €	19 707 561,57 €	24 010 887,13 €	29 021 718,90 €	Fonds Roulement initial	29 021 718,90 €	100 724 431,81 €	68 847 137,49 €	30 786 313,27 €	2 235 895,05 €	1 587 561,57 €
O Fonds Roulement Final	10 440 701,99 €	5 780 163,69 €	12 785 098,94 €	19 707 561,57 €	23 344 802,11 €	29 021 718,90 €	28 966 010,63 €	Fonds Roulement Final	100 724 431,81 €	68 847 137,49 €	30 786 313,27 €	2 235 895,05 €	1 587 561,57 €	4 394 518,45 €

Le financement de l'extension de la station de dépollution est assuré conjointement par le fonds de roulement et par le recours à l'emprunt

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### C. Le budget « SAGE »

##### 1. La section de fonctionnement

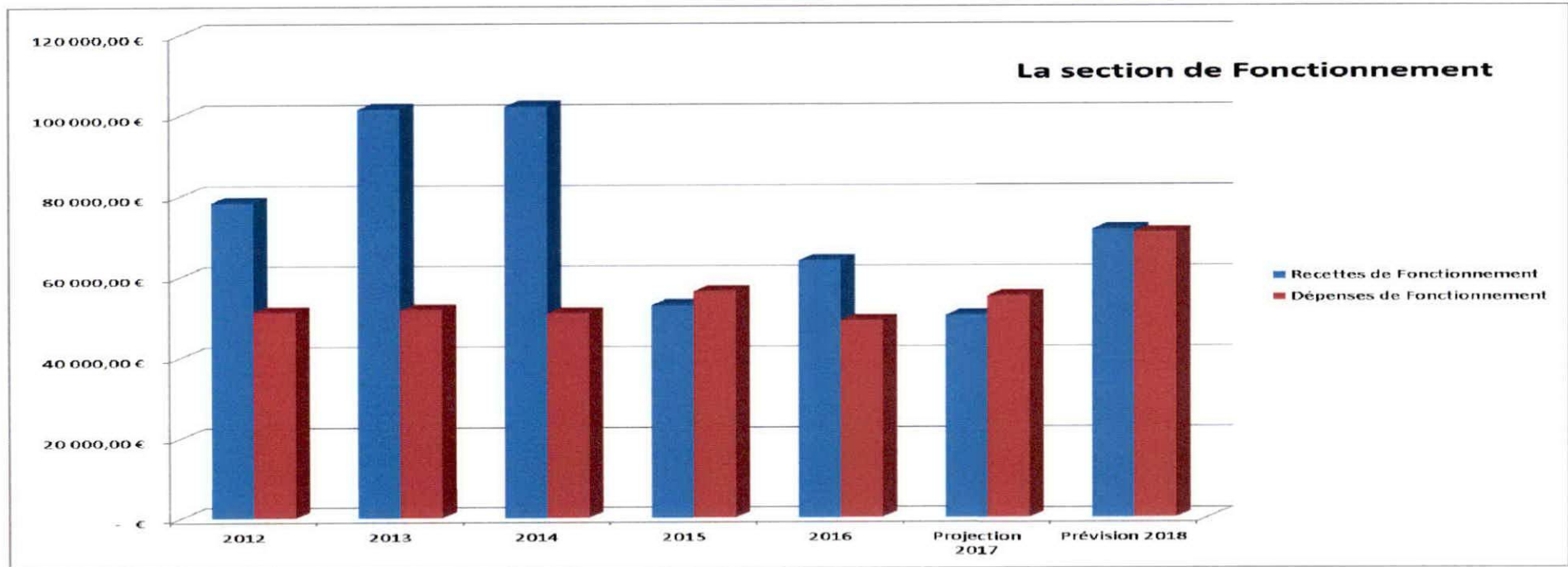
	section de fonctionnement (opérations réelles)	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 Projection	PREVISION DE 2018
74	Participations	78 350,00 €	101 504,52 €	102 161,89 €	52 303,46 €	63 816,30 €	49 200,00 €	71 450,00 €
	<i>variation</i>		29,55%	0,65%	-48,80%	-37,53%	-5,93%	11,96%
77	Recettes exceptionnelles				525,26 €	0,00 €	1 010,05 €	
<b>A</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>78 350,00 €</b>	<b>101 504,52 €</b>	<b>102 161,89 €</b>	<b>52 828,72 €</b>	<b>63 816,30 €</b>	<b>50 210,05 €</b>	<b>71 450,00 €</b>
	section de fonctionnement (opérations réelles)							
O11	Charges générales	9 273,80 €	6 388,98 €	3 291,06 €	4 940,81 €	3 616,06 €	6 162,33 €	15 700,00 €
	<i>variation</i>		-31,11%	-48,49%	50,13%	9,88%	24,72%	334,17%
O12	Charges de personnel	41 894,36 €	45 250,92 €	47 562,73 €	51 241,67 €	45 283,34 €	48 745,18 €	55 000,00 €
	<i>variation</i>		8,01%	5,11%	7,73%	-4,79%	-4,87%	21,46%
<b>B</b>	<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>51 168,16 €</b>	<b>51 639,90 €</b>	<b>50 853,79 €</b>	<b>56 182,48 €</b>	<b>48 899,40 €</b>	<b>54 907,51 €</b>	<b>70 700,00 €</b>
<b>C</b>	<b>Epargne (A-B)</b>	<b>27 181,84 €</b>	<b>49 864,62 €</b>	<b>51 308,10 €</b>	<b>-3 353,76 €</b>	<b>14 916,90 €</b>	<b>-4 697,46 €</b>	<b>750,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont issues de participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, du SIARE et du SIAH

Le composant essentiel des dépenses de fonctionnement se caractérise par les charges de personnel.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

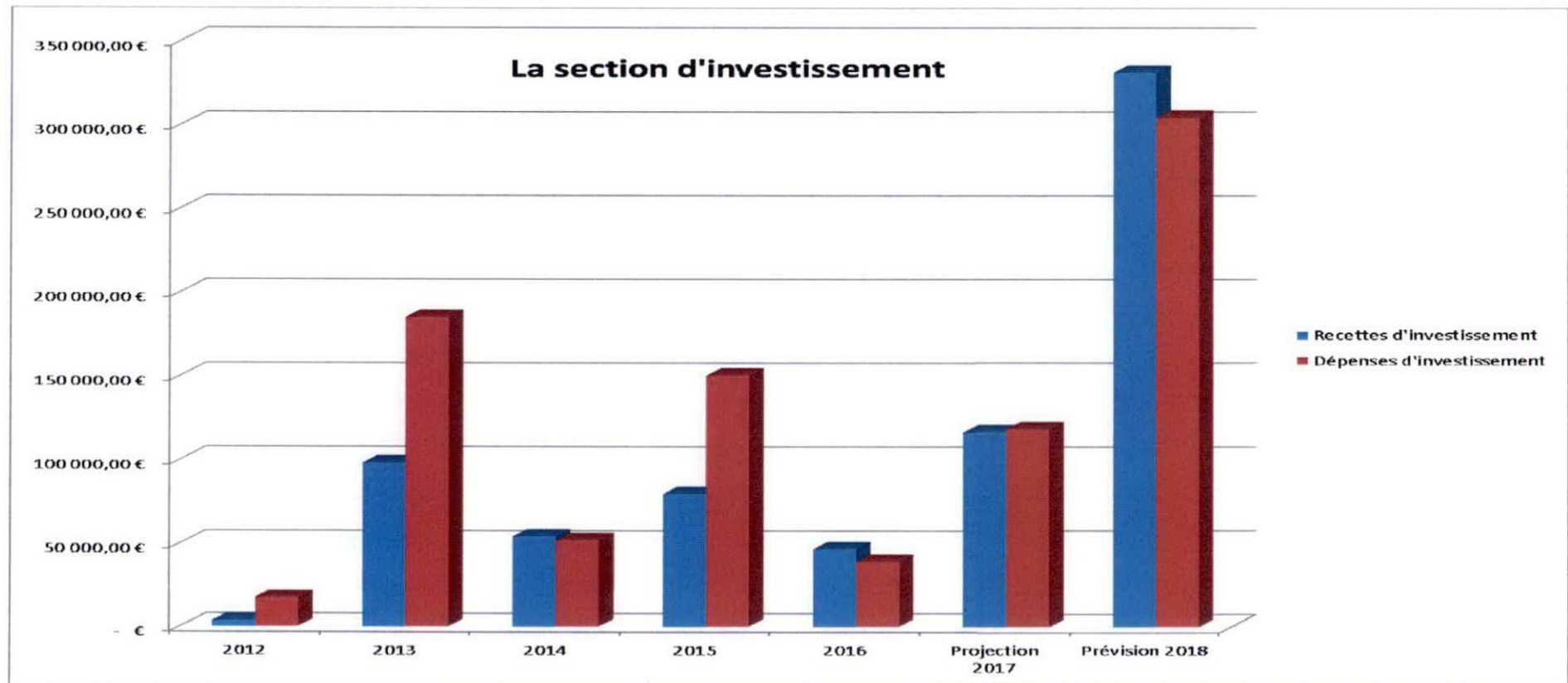


Pour les exercices 2015-2016, une partie des subventions sont inscrites en investissement expliquant ainsi la baisse des participations.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### 2. La section d'investissement



La section d'investissement porte sur l'élaboration du document d'urbanisme SAGE Croult Enghien Vieille-Mer, ainsi que sur la réalisation d'une étude sur les zones humides.

## FINANCES

### 4 - Rapport sur les Orientations Budgétaires du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne Année 2018

#### CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Guy MESSAGER et d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312.1 et D.5211-18-1, relatifs aux modalités de présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Considérant la nécessité de la tenue par l'assemblée délibérante, d'un débat sur les orientations, de nature budgétaire, en matière de reconquête du milieu naturel, de protection des habitants contre les inondations et relatif au SAGE Croult Enghien Vielle Mer,

Chacun ayant pu s'exprimer,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Prend acte de la communication du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2018 relatif aux budgets eaux pluviales (M. 14), eaux usées (M. 49), SAGE (M. 14) qui a eu ce lieu ce jour.

2- Prend acte de la tenue du Débat sur les orientations Budgétaires pour l'année 2018.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 7 mars 2018

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : **09 MARS 2018**

Et affichée le : **09 MARS 2018**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20180307-2018-04-DE  
Date de télétransmission : 09/03/2018  
Date de réception préfecture : 09/03/2018